

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 août 2024 13 h

Séance tenue le lundi 19 août 2024 – 13 h salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

M. Luc Rabouin et M. Giovanni Rapanà

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

Mme Ericka Alneus, M. Jérôme Normand, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé et M. Craig Sauvé

AUTRES PRÉSENCES:

tous et fait la déclaration suivante :

M. Benoit Dagenais, Directeur général M° Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville M. Michel Turcotte, Agent de recherche Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Par la suite, la présidente du conseil souhaite dédier une minute de silence à la mémoire de Mme Cécile Deschamps, citoyenne engagée pour l'inclusion et l'amélioration des conditions de vie des communautés ethnoculturelles à Montréal, qui nous a quittés en juillet dernier. Elle indique que Mme Deschamps a œuvré tout au long de sa carrière pour l'inclusion de personnes issues de différentes communautés, que cette dernière fut membre fondatrice du Carrefour culturel de l'amitié Québec-Cuba, et qu'une fois à la retraite, Mme Deschamps est devenue bénévole auprès de différents organismes communautaires comme le Carrefour de ressources en interculturel du Centre-Sud où elle a été à la fois femme-relais, présidente du conseil d'administration et administratrice.

Pour terminer, la présidente du conseil souligne l'implication de Mme Deschamps au Conseil interculturel de Montréal où, pendant six ans, elle soutiendra cette instance consultative dans la production de plusieurs avis destinés au conseil municipal sur différents enjeux. Elle conclut en offrant toutes ses sympathies à la famille et aux proches de Mme Cécile Deschamps et demande d'observer un moment de recueillement.

Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et poursuit avec les célébrations internationales du mois d'août, notamment :

- 1^{er} au 11 août : Fierté Montréal
- 9 août : Journée internationale des peuples autochtones
- 12 août : Journée internationale de la jeunesse
- 23 août : Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des personnes noires et de son abolition

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois d'août et leur souhaite un heureux anniversaire en les nommant :

M. Serge Sasseville, Mme Lisa Christensen, Mme Angela Gentile et M. Alan DeSousa.

Puis, elle cède la parole respectivement à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

La mairesse de Montréal souhaite la bienvenue à toutes et à tous et un bon retour de vacances. Mme Plante annonce le début des activités en lien avec l'organisme Centraide Montréal. Elle indique qu'à chaque année, le personnel de la Ville de Montréal travaille activement afin de récolter des dons pour cet organisme, et nous convie à la course-marche de Centraide qui aura lieu le 24 septembre au parc Jean-Drapeau. Mme la Mairesse conclut en remerciant le personnel de la Ville de Montréal pour leur grande implication à chaque année et souhaite une bonne rentrée à tous et toutes.

À son tour, M. Aref Salem souhaite un bon retour à toutes et à tous. Il mentionne que pendant la période estivale, il a vu les nombreux besoins dans les communautés montréalaises, notamment en participant à l'« Opération sac à dos » qui a servi à près de 10 000 enfants. Il invite également les membres du conseil et le personnel de la Ville de Montréal à participer à la course-marche Centraide, et à être généreux.

La présidente du conseil les remercie, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 09, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	À la suite de l'auscultation de 2018, demande quelle est la note accordée à la conduite qui a brisé le vendredi 16 août, est-ce A, B ou C? / Reformule sa question
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce que l'Administration va utiliser des leviers pour faciliter la création de logements? / Souhaite des interventions sur les immeubles vacants
M. Richard Deschamps	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Demande des informations sur les autres conduites d'eau à la suite du bris de celle du vendredi 16 août, à savoir : où sontelles localisées, dans quels délais serontelles inspectées et à quel moment ces informations seront-elles communiquées? / Demande que les réponses à ses questions soient diffusées à la population dans les prochaines semaines

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Serge Sasseville	M. Éric Alan Caldwell	Comment expliquer que la Ville de Montréal ne permette pas aux sportifs handicapés de transporter leur équipement dans les transports en commun adaptés? / Commentaires sur les règles de la Société de transport de Montréal (STM) et le Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025 de la Ville
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Pourquoi l'Administration n'a-t-elle pas déclaré l'état d'urgence le vendredi 9 août après les pluies diluviennes? / Commentaires sur les actions de l'Administration

Le conseiller Dimitrios (Jim) Beis soulève une question de privilège et souhaite que la mairesse de Montréal retire ses propos à l'effet qu'il se soit adressé au conseil en anglais.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, ne croit pas que les propos de la mairesse ne portent atteinte au conseiller Dimitrios (Jim) Beis, puisqu'elle ne faisait que constater la langue utilisée par M. Beis lors de son intervention.

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, donne à son tour son point de vue et estime que la question de privilège soulevée par M. Beis est tout à fait légitime.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, indique qu'on ne peut qualifier les propos de la mairesse de Montréal d'insulte ou d'attaque personnelle, puisque cette dernière ne faisait que constater un fait. En ce sens, la présidente du conseil ne peut se prononcer et clôt le débat.

Mme Christine Black M. Éric Alan Caldwell

Est-ce que le président de la STM peut décrire les dégâts causés au garage du Centre de transport Bellechasse après la dernière inondation?

À 13 h 42

II est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

Question de À Objet M. Éric Alan Caldwell Mme Christine Black Aimerait connaître les coûts et les délais supplémentaires de ce garage de la STM Mme Valérie Plante M. Benoit Langevin L'Administration va-t-elle s'engager à (M. Robert Beaudry) penser les nouveaux projets ressources d'hébergement d'urgence en amont? / Commentaires Est-ce que la Ville peut donner des M. Dominic Perri Mme Maja Vodanovic informations sur les progrès des recommandations de la firme Tetratech QI concernant le collecteur Langelier? / Souhaite une rencontre avec Mme Vodanovic sur cet enjeu

Adopté à l'unanimité.

03.02

Question de		<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Julien Hénault-F	Ratelle	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	Questionne l'Administration sur les coupes dans le financement des Grappes économiques montréalaises
			
sur la procédure d'a	assemblée		ns des membres du conseil par le <i>Règlement</i> e du conseil municipal (06-051), la présidente du conseil close à 13 h 58.
		Ime Martine Musau Muele suite de l'ordre du jour.	, cède la parole au leader de la majorité,
			
CM24 0780			
Adoption de l'ordre	du jour d	e l'assemblée du conseil n	nunicipal
Il est proposé par	M. François	s Limoges	
appuyé par 🏽 🖡	M. Benoit D	Oorais	
Et résolu :			
		ssemblée ordinaire du conse l'avis de convocation de la p	eil municipal du 19 août 2024 tel que livré aux résente séance.
Adopté à l'unanimité			
03.01			
			
	int 15.01	à 20 h 30, en raison de la	ue la séquence de l'ordre du jour est modifiée a présence d'invités au balcon, et les points
CM24 0781			
Approbation du pro à 13 h	ocès-verba	al de l'assemblée ordinaire	du conseil municipal tenue le 17 juin 2024,
Il est proposé par	M. François	s Limoges	
appuyé par 🏽 🎙	M. Benoit D	Oorais	
Et résolu :			
			lu conseil municipal tenue le 17 juin 2024, et suivant le certificat du 8 août 2024 émis par

4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2024
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2024
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2024

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Caroline Bourgeois

--- Dépôt d'une réponse de Mme Caroline Bourgeois à Mme Stephanie Valenzuela concernant sa question sur le point 20.12 du conseil municipal du 13 mai 2024

Par Mme Magda Popeanu

--- Dépôt d'une réponse de Mme Magda Popeanu à M. Abdelhaq Sari concernant sa question écrite sur les profils sociodémographiques de la Ville de Montréal

Par M. Luc Rabouin

--- Dépôt d'une réponse de M. Luc Rabouin à M. Luis Miranda concernant sa question sur les transferts de la Ville de Montréal à l'arrondissement d'Anjou au conseil municipal du 17 juin 2024

Par M. Robert Beaudry

--- Dépôt d'une réponse de M. Robert Beaudry à M. Julien Hénault-Ratelle concernant sa question écrite sur la création d'un lieu-hommage à la mémoire des pionniers, bâtisseurs et défenseurs des droits de la communauté LGBTQIA2S+ à Montréal

Par Mme Josefina Blanco

Dépôt d'une réponse de Mme Josefina Blanco à M. Julien Hénault-Ratelle concernant sa question écrite sur la création d'un comité consultatif LGBTQIA2S+ à la Ville de Montréal

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 juin 2024, à 17 h
- 7.02 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CM24 0548

Dépôt du rapport	financier of	consolidé	audité	produit	sur les	formules	prescrites	par le i	ministère
des Affaires munic	cipales et d	le l'Habitat	tion po	ur l'exer	cice fina	ancier tern	niné le 31 d	écembr	e 2023

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, et le conseil en prend acte.
Un débat s'engage.
La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui soulève une question de privilège car il juge que le terme « cacher » utilisé par M. Alan DeSousa lors de son intervention est antiparlementaire.
La présidente donne la parole au conseiller M. Alan DeSousa qui remplace l'expression utilisée par « le manque d'ouverture et de transparence de la part de l'Administration sur l'état financier de la Ville de Montréal ».
La présidente du conseil cède la parole à M. Limoges qui maintient que les propos utilisés par M. DeSousa sont toujours antiparlementaires.
La présidente du conseil les remercie, et prend note que le terme « cacher » est retiré par M. DeSousa.
Le débat se poursuit.
07.03 1240029004
CM24 0783
CM24 0783 Dépôt du bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie au 31 décembre 2023
Dépôt du bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie au
Dépôt du bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2023 Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de
Dépôt du bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2023 Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2023, et le conseil en prend acte. 07.04 1243882001
Dépôt du bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2023 Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2023, et le conseil en prend acte.
Dépôt du bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2023 Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2023, et le conseil en prend acte. 07.04 1243882001
Dépôt du bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2023 Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2023, et le conseil en prend acte. 07.04 1243882001 CM24 0784
Dépôt du bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2023 Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2023, et le conseil en prend acte. 07.04 1243882001 CM24 0784 Dépôt du Rapport d'activité 2023 du Conseil jeunesse de Montréal Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activité 2023 du Conseil jeunesse de

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2025 - rapport et recommandations »

Commission sur le	e Lessard-Blais, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la s finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2025 - Rapport et », comprenant le rapport minoritaire de l'opposition officielle, et le conseil en prend
Un débat s'engage	
08.01	
11 - Dépôt de péti	tions
La présidente du c	onseil appelle le point « Dépôt de pétitions »
Aucune pétition dé	posée
	
À 14 h 38,	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	é.

CM24 0786

Accorder un soutien en services liés à la fluidité de la circulation et à la sécurité extérieure estimé à 1 000 000 \$ à Fonds de promotion canadien de la Coupe des Présidents 2024, pour la tenue de la Coupe des Présidents 2024 du 24 au 29 septembre 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien en services d'une valeur estimée à 1 000 000 \$ à Fonds de promotion canadien la Coupe des Présidents 2024 pour la tenue de la Coupe des Présidents 2024 à Montréal du 24 au 29 septembre 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions du soutien en services;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1248475001 80.01 (20.01)
CM24 0787 Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre
d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour le renouvellement des souscriptions annuelles aux licences pour le stockage et les serveurs Linux Red Hat, pour la période du 15 septembre 2024 au 14 septembre 2027, pour une somme maximale de 729 578,78 \$, taxes incluses
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour le renouvellement des souscriptions annuelles aux licences pour le stockage et les serveurs Linux Red Hat, pour la période du 15 septembre 2024 au 14 septembre 2027, pour une somme maximale de 729 578,78 \$, taxes incluses;
2- d'autoriser le directeur infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville ;
3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1249633005 80.01 (20.02)

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 100 000 \$ à la grappe industrielle canadienne de l'intelligence artificielle, Scale Al, en lien avec l'organisation de la deuxième édition de l'événement économique ALL IN qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal les 11 et 12 septembre 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 100 000 \$ à Scale Al dans le cadre de l'organisation de la deuxième édition de l'événement All In Al;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
raopto a ranariimino.
1241084002 80.01 (20.03)

CM24 0789

Accorder un contrat de gré à gré à TMEIC Corporation Americas, pour l'achat de composantes pour la mise à niveau des variateurs de vitesse de type cascade hyposynchrone à recouvrement d'énergie de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense maximale de 365 058 \$ US, taxes incluses (environ 494 288 \$ CA) (contrat : 347 811 \$ US (environ 470 936 \$ CA) + frais de livraison/importation : 17 247 \$ US (environ 23 352 \$ CA))

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à TMEIC Corporation Americas, fournisseur unique, pour l'achat de composantes pour la mise à niveau des variateurs de vitesse de type cascade hyposynchrone à recouvrement d'énergie de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 494 288 \$, taxes incluses (365 058 \$ US);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1245478001 80.01 (20.04)	

Accorder un contrat à Distributions Maranda inc. pour la fourniture et l'installation d'aménagements spécialisés pour les activités du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans des fourgons fournis par la Ville - Dépense totale de 580 740,28 \$, taxes incluses (contrat : 483 950,23 \$ + contingences : 96 790,05 \$) - Appel d'offres public 24-20408 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Distributions Maranda inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'aménagements spécialisés pour les activités du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans des fourgons fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 483 950,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20408;
- 2- d'autoriser une dépense de 96 790,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

1247567019 80.01 (20.05)	
À 14 h 53,	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimi	té

CM24 0791

Exercer l'option de la deuxième année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 200 479,02 \$, taxes et contingences incluses, pour un service d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie et des systèmes d'extinction automatique (gicleurs) de divers bâtiments de la Ville de Montréal (lot 2), dans le cadre du contrat accordé à Prévention Incendie Safety First inc. (CE20 2056), majorant ainsi le montant total du contrat de 628 097,31 \$ à 828 576,33 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation du contrat accordé à Prévention incendie Safety First inc. (CE20 2056), pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2025, pour un service d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie et des systèmes d'extinction automatique (gicleurs) de divers bâtiments de la Ville de Montréal (Lot 2), pour un montant de 182 253,65 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 628 097,31 \$ à 810 350,96 \$ taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 18 225,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

12471	57012
80.01	(20.06)

CM24 0792

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois dans le cadre de deux contrats accordés à Clean Harbors Québec inc. (CG20 0515) pour la tenue des collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement des matières collectées et autoriser une dépense additionnelle de 601 244,37 \$, taxes incluses (contrats : 530 135,20 \$ + contingences : 23 124,78 \$ + indexations : 47 984,39 \$), majorant ainsi le montant total des contrats de 2 225 927,44 \$ à 2 827 171,81 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois pour la tenue des collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement des matières collectées, et d'autoriser une dépense additionnelle de 530 135,20 \$, taxes incluses, dans le cadre de deux contrats accordés à Clean Harbors Québec inc. (CG20 0515), majorant ainsi le montant total des contrats de 2 120 540,81 \$ à 2 650 676,01 \$, taxes incluses;

<u>Firme</u>	<u>Contrat</u>	<u>Lot</u>	Montant (taxes incluses)
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 1	1	262 844,36 \$
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 2	2	267 290,84 \$
TOTAL			530 135,20 \$

2- d'autoriser une dépense de 23 124,78 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Firme</u>	<u>Contrat</u>	<u>Lot</u>	<u>Contingences</u> (taxes incluses)
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 1	1	11 465,41 \$
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 2	2	11 659,37 \$
TOTAL			23 124,78 \$

3- d'autoriser une dépense de 47 984,39 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement annuel de l'indice du prix à la consommation;

<u>Firme</u>	<u>Contrat</u>	<u>Lot</u>	Indexations (taxes incluses)
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 1	1	23 790,96 \$
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 2	2	24 193,43 \$
TOTAL			47 984,39 \$

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanir	mité.		
1248501001 80.01 (20.07)			

CM24 0793

Autoriser la cession de contrat de Demix Agrégats, une division de Groupe CRH Canada inc. à Béton Provincial pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasif d'hiver (CG22 0642) / Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à Demix Agrégats, une division de Groupe CRH Canada inc. (CG22 0642) - Le montant total estimé de l'entente-cadre est maintenu à 2 939 423,83 \$, taxes incluses (contrat : 2 556 020,72 \$ + variations de quantités : 383 403,11 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la cession des droits et obligations du contrat découlant de l'appel d'offres 22-19390 (CG22 0642) accordé à Demix Agrégats, une division de Groupe CRH Canada inc., à Béton Provincial, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver;
- 2- d'exercer l'option de la première prolongation de douze mois, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver destinés aux différents arrondissements de la Ville de Montréal et des villes liées participantes, pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, dans le cadre du contrat accordé à Béton Provincial, en maintenant le montant total de 2 939 423,83 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 22-19390;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et villes liées concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.	
1249106002 80.01 (20.08)	

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et d'études géotechniques avec Les Services EXP inc. (Lot 1 : 1 665 182,93 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (Lot 2 : 1 536 783,73 \$, taxes incluses), Groupe ABS inc. (Lot 3 : 1 391 062,40 \$, taxes incluses) et WSP Canada inc. (Lot 4 : 1 197 832,60 \$, taxes incluses), jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou pour une durée de 36 mois, selon la première éventualité - Dépenses totales : 5 790 861,66 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 24-20479 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure quatre ententes-cadres, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études de caractérisation environnementales et des études géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets du Service de la stratégie immobilière (SSI) et du Service de la gestion et planification immobilière (SGPI), pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20479, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première éventualité;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Les Services EXP inc.	1 665 182,93 \$	1
FNX-INNOV inc.	1 536 783,73 \$	2
Groupe ABS inc.	1 391 062,40 \$	3
WSP Canada inc.	1 197 832,60 \$	4

- 2- de procéder à une évaluation de rendement de Les Services EXP inc., FNX-INNOV inc., Groupe ABS inc. et WSP Canada inc. à la fin de leur contrat;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1244530002 80.01 (20.09)

CM24 0795

Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour la maintenance des logiciels développés par l'éditeur, pour une somme maximale de 1 244 351,43 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Autoriser le directeur de la direction infrastructure et technologies du Service des technologies de l'information à signer les documents, pour et au nom de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure un contrat de gré à gré, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, par lequel Software AG (Canada) inc. s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de maintenance des logiciels développés par l'éditeur, pour une somme maximale de 1 244 351,43 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 23 mai 2024 et selon les termes et conditions des documents contractuels;
- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures technologiques, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
À 15 h, la présidente du conseil suspend les travaux pour une pause.
À 15 h 13, le conseil reprend ses travaux.
Le débat se poursuit.
Adopté à l'unanimité.
1245954010 80.01 (20.10)
À 15 h 18,
Il est proposé par M. François Limoges

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0796

Conclure des ententes-cadre avec Uni-Select inc. pour l'acquisition de filtres pour véhicules et appareils du parc motorisé du Service du matériel roulant et des ateliers, pour une durée de 24 mois, avec deux périodes de renouvellement de 12 mois - Montant estimé des ententes : 466 659,65 \$, taxes incluses (contrat: 388 883,04 \$ + contingences: 77 776,61 \$) - Appel d'offres public 24-20406 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure avec le seul soumissionnaire, Uni-Select inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour les lots 1 et 3, deux ententes-cadres d'une durée de 24 mois, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des filtres pour véhicules et appareils du parc motorisé du Service du matériel roulant et des ateliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20406;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	Montant (taxes incluses)
Uni-Select inc.	Lot 1 - Automobiles, camions légers de moins de 4500 kgs en PNBV (classe 1 et 2) et camions semi-lourds de 4500Kgs et plus en PNBV (classe 3 à 6)	144 405,56 \$
Uni-Select inc.	Lot 3 - Machineries et véhicules	244 477,48 \$

2- d'autoriser une dépense de 77 776,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

spécialisés légers et lourds

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1247567021 80.01 (20.11)		

CM24 0797

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 65 000 \$ à Printemps Numérique pour la mise en place de leur événement MTL Connecte qui se tiendra du 15 au 18 octobre 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 65 000 \$ à l'organisme Printemps Numérique pour la mise en œuvre du volet rencontre d'affaires de l'événement MTL Connecte du 15 au 18 octobre 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1247339001 80.01 (20.12)		

CM24 0798

Accorder un contrat à Nautic & Art inc. pour la fourniture d'embarcations pneumatiques avec moteur et remorque pour recherche et sauvetage nautique (lot 1) - Dépense totale de 275 258,20 \$, taxes incluses (contrat : 239 354,96 \$ + contingences : 35 903,24 \$) - Appel d'offres public 24-20476 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Nautic & Art inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'embarcations pneumatiques avec moteur et remorque pour recherche et sauvetage nautique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 239 354,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20476;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 903,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

1247567020 80.01 (20.13)

CM24 0799

Conclure une entente-cadre avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. pour le service de nettoyage de bris de lampes UV et décontamination du mercure aux usines de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets et Atwater, avec la possibilité de deux périodes de prolongation de 12 mois chacune, pour une période de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 597 150,83 \$, taxes incluses (entente-cadre : 519 261,59 \$ + variation des quantités : 77 889,24 \$) - Appel d'offres public 24-20453 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de nettoyage de bris de lampes UV et décontamination du mercure aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et Atwater, pour une somme maximale de 519 261,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20453;
- 2- d'autoriser une dépense de 77 889,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1247100003 80.01 (20.14)

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour les travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm en fonte grise sous le boulevard Rosemont, entre le boulevard Saint-Michel et le boulevard Pie-IX - Dépense totale de 3 271 933,91 \$, taxes incluses (contrat : 2 753 897,30 \$ + contingences : 330 467,38 \$ + incidences : 187 569,33 \$) - Appel d'offres public DRE-P24021-198988-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm FG sous le boulevard Rosemont entre le boulevard Saint-Michel et le boulevard Pie-IX, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 753 897,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24021-198988-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 330 467,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 187 569,33 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245072001 80.01 (20.15)

À 15 h 19,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0801

Accorder deux contrats à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour la gestion des opérations des sept écocentres de l'agglomération de Montréal pour une période de 45 mois, avec la possibilité d'une période de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 16 397 354,75 \$, taxes incluses (contrats : 15 164 730,76 \$ + contingences : 780 826,42 \$ + indexation : 451 797,58 \$) - Appel d'offres public 24-20554 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 45 mois, les contrats de gestion des sept Écocentres de l'agglomération de Montréal, avec possibilité d'une période de prolongation de 12 mois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20554;

Fournisseurs	Lot	Contrats
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 4 - option 1: Acadie, LaSalle et St-Laurent	6 510 817,99 \$
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 9 - option 2: CDN, Petite-Patrie, RDP et St-Michel	8 653 912,76 \$
Grand total		15 164 730,76 \$

2- d'autoriser une dépense de 451 797,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix (indexation);

Fournisseurs	Lot	Indexation
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 4 - option 1: Acadie, LaSalle et St-Laurent	193 998,78 \$
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 9 - option 2: CDN, Petite-Patrie, RDP et St-Michel	257 798,80 \$
Grand total		451797,58 \$

3- d'autoriser une dépense de 780 826,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Fournisseurs	Lot	Contingences
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 4 - option 1: Acadie, LaSalle et St-Laurent	335 240,84 \$
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 9 - option 2: CDN, Petite-Patrie, RDP et St-Michel	445 585,58 \$
Grand total		780 826.42 \$

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Opsis Gestion d'infrastructures inc. à la fin des contrats;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247075002 80.01 (20.16)

CM24 0802

Exercer l'option de prolongation de 12 mois pour la fourniture et la livraison sur demande de constats d'infraction dans le cadre du contrat accordé à Gestion des communications Data Corp. (CG23 0058) et autoriser une dépense additionnelle de 436 215,13 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 719 755 \$ à 1 155 970,13 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 436 215,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture et livraison sur demande de constats d'infraction dans le cadre du contrat accordé à Gestion des communications Data Corp. (CG23 0058), majorant ainsi le montant total du contrat de 719 755 \$ à 1 155 970,13 \$, taxes incluses;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1249109001 80.01 (20.17)

CM24 0803

Conclure une entente-cadre avec Supremex inc. pour la fourniture sur demande de service d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente-cadre de 955 271,81 \$, taxes incluses (entente : 830 671,14 \$ + variation des quantités : 124 600,67 \$) - Appel d'offres public 24-20470 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle Supremex inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour le personnel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 830 671,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20470;
- 2- d'autoriser une dépense de 124 600,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Supremex inc;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1245481001 80.01 (20.18)

CM24 0804

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 70 000 \$ à Mutek pour la mise en œuvre du volet professionnel de leur événement, Mutek Forum, du 20 au 23 août 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 70 000 \$ à MUTEK afin de mettre en œuvre le MUTEK Forum pour la période du 20 au 23 août 2024;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1243715002 80.01 (20.19)

CM24 0805

Exercer la première option de renouvellement des ententes-cadres de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 158 930,45 \$, taxes et contingences incluses, pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du SPVM, dans le cadre des contrats accordés à Centre Beaumont pneus et mécanique, Pneus Ratté inc., Centre de l'auto A.G.R., Centre de Service 2010 enr. et Chenier Auto Service inc. (CE22 1188 et CG22 0450), majorant ainsi la dépense maximale des contrats de 2 228 712,39 \$ à 3 387 642,84 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (Secteur Nord-Est et Secteur Sud) pour les sommes suivantes :

Lot 1 – PDQ 26

Fournisseur Montant initial du contrat pour Dépense additionnelle pour Total
24 mois 12 mois (taxes

(contingences et taxes incluses) (contingences et taxes incluses) incluses)

Centre Beaumont

pneus et

mécanique 260 052,75 \$ 135 227,43 \$ **395 280,18 \$**

Lot 3 – Service gendarmerie Est

Fournisseur Montant initial du contrat pour Dépense additionnelle pour Total
24 mois 12 mois (taxes
(contingences et taxes incluses) incluses)

Pneus Ratté inc. 361 681,70 \$ 188 074,49 \$ **549 756,19 \$**

Lot 7 - Service gendarmerie Sud

Fournisseur Montant initial du contrat pour Dépense additionnelle pour Total 24 mois 12 mois (taxes

(contingences et taxes incluses) (contingences et taxes incluses) incluses)

Centre de l'auto

A.G.R. inc. 178 308,82 \$ 92 720,59 \$ **271 029,41 \$**

Lot 8 – PDQ 20, PDQ 21 et Unité Métro

Fournisseur Montant initial du contrat pour Dépense additionnelle pour Total 24 mois 12 mois (taxes

(contingences et taxes incluses) (contingences et taxes incluses) incluses)

Centre de Service

2010 enr. 565 906,95 \$ 294 271,61 \$ **860 178,56 \$**

Lot 9 - PDQ 13, PDQ 15, PDQ 16

Fournisseur Montant initial du contrat pour Dépense additionnelle pour Total 24 mois 12 mois (taxes

(contingences et taxes incluses) (contingences et taxes incluses) incluses)

Chenier Auto

Service inc. 448 732,48 \$ 233 340,89 \$ **682 073,37 \$**

Lot 11 – Division des ressources matérielles et informationnelles

Fournisseur Montant initial du contrat pour 24 Dépense additionnelle pour Total mois 12 mois (taxes

(contingences et taxes incluses) (contingences et taxes incluses) incluses)

Centre de Service

2010 enr. 414 029.69 \$ 215295.44 \$ **629 325.13 \$**

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247428003 80.01 (20.20)

À 15 h 20,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0806

Accorder un contrat d'exclusivité à Remorquage Météor inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire pour une période de deux ans, avec une option de prolongation de deux ans, pour une somme maximale de 583 101,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres 24-20541 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire ci-après, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de deux ans avec possibilité de deux années d'option, le contrat pour le remorquage et l'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire pour l'intégralité de l'île de Montréal, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20541;

SoumissionnaireSecteurMontant (taxes incluses)Remorquage Météor inc.Île de Montréal583 101,46 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage Météor inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1249741001 80.01 (20.21)		

CM24 0807

Accorder un contrat à XO Construction inc. pour la réfection des systèmes de ventilation d'air et le renforcement de la structure des ateliers Viau - Dépense totale de 23 397 642,45 \$, taxes incluses (contrat : 17 998 186,50 \$ + contingences : 3 599 637,30 \$ + incidences : 1 799 818,65 \$) - Appel d'offres public IMM-15929 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à XO Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de la réfection des systèmes de ventilation d'air des ateliers Viau (bâtiment situé au 2269, rue Viau), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 998 186,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15929;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 599 637,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 799 818,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de XO Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1247432002 30.01 (20.22)		
30.01 (20.22)		

Conclure des ententes-cadres avec Accessoires Outillage Limitée pour la location saisonnière de balais de rue, de type aspirateur sur châssis porteur, d'une capacité nominale minimale de 7,8 verge cube sans opérateur et avec entretien, pour une période de deux ans sans option de renouvellement - Montant estimé des ententes : 6 011 739,80 \$, taxes incluses (contrat : 5 227 599,83 \$ + contingences : 784 139,97 \$) - Appel d'offres public 24-20525 - (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Accessoires Outillage limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des articles, pour une période de deux ans, les commandes pour la location de balais de rue de type aspirateur sur châssis sans opérateur et avec entretien, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20525;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	Montant (taxes incluses)
Accessoires Outillage limitée	Lot 5 Location de deux ans de balai de rue d'année modèle 2021	909 147,80 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot 7 Location de deux ans de balai de rue d'année modèle 2019	2 727 443,39 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot 9 Location de deux ans de balai de rue d'année modèle 2017	1 363 721,69 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot 11 Location de deux ans de balai de rue d'année modèle 2015	227 286,95 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 784 139,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Accessoires Outillage limitée pour les lots 5, 7 et 9;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1247567023 80.01 (20.23)

CM24 0809

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 220 000 \$ à Xn Québec pour l'année 2024-2025 et de 440 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente, pour les années 2025-2026 à 2027-2028 pour la mise en œuvre de son « Plan d'action triennal 2024-2027 » / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 220 000 \$ à XN Québec pour l'année 2024-2025 et de 440 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente, pour les années 2025-2026 à 2027-2028 pour la mise en œuvre de son « Plan d'action triennal 2024-2027 »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12481	80001
80.01	(20.24)

CM24 0810

Accorder un contrat à Cloutier et Gagnon (1988) Itée pour les travaux de réfection de la toiture de la caserne de pompier 62 - Dépense totale de 500 321,99 \$, taxes incluses (contrat : 388 191,24 \$ + contingences : 77 638,25 \$ + incidences : 34 492,50 \$) - Appel d'offres public IMM-15919 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

Adonté à l'unanimité

- 1- d'accorder à Cloutier et Gagnon (1988) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture de la caserne de pompiers 62, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 388 191,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15919;
- 2- d'autoriser une dépense de 77 638,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Cloutier et Gagnon (1988) ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

1245967001 80.01 (20.25)	

À 15 h 34,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0811

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques pour les services centraux avec Englobe Corp. (contrat 1 : 2 556 926,27 \$, taxes incluses), GHD Consultants Itée (contrat 3 : 1 998 391,97 \$, taxes incluses) et Stantec Expert-Conseils Itée (contrat 4 : 1 749 499,84 \$, taxes incluses), jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou pour une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, selon la première des deux éventualités - Dépenses totales : 6 304 818,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20481 (6 soum.)

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure trois ententes-cadres, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études géotechniques pour les services centraux, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20481, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 21 août 2027, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible une fois;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Englobe corp.	2 556 926,27 \$	1
GHD Consultants Itée	1 998 391,97 \$	3
Stantec experts- conseils Itée	1 749 499,84 \$	4

- 2- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Englobe corp., GHD Consultants Itée et Stantec experts-conseils Itée;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour un maximum d'une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247231041 80.01 (20.26)

Accorder un contrat à Groupe Pleineterre inc. pour la fourniture de services professionnels pour la gestion optimale de l'eau et la mise en valeur des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche, situé dans le Grand parc de l'Ouest, jusqu'à l'épuisement budgétaire ou la fin du projet prévue en 2029 - Dépense totale de 1 811 904,83 \$, taxes incluses (contrat : 1 307 277,25 \$ + contingences : 261 455,45 \$ + incidences : 243 172,13 \$) - Appel d'offres public 24-20502 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Pleineterre inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la gestion optimale de l'eau et la mise en valeur des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche, situé dans le Grand parc de l'Ouest, jusqu'à l'épuisement budgétaire ou la fin du projet prévue en 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 307 277,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20502;
- 2- d'autoriser une dépense de 261 455,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 243 172,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Pleineterre inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249558001 80.01 (20.27)

CM24 0813

Accorder un soutien financier non-récurrent de 292 500 \$ à PME Mtl Centre-Est pour la réalisation du projet « Immobilier collectif » / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non-récurrent de 292 500 \$ à PME Mtl Centre-Est pour la réalisation du projet « Immobilier collectif »;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247408001
80.01 (20.28)

CM24 0814

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la mise à niveau de la station de pompage du tunnel Saint-Rémi - Dépense totale de 7 679 026,64 \$, taxes incluses (contrat : 6 399 188,87 \$ + contingences : 1 279 837,77 \$) - Appel d'offres public DEEU-IP24010-168542-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à l'entreprise St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage du tunnel Saint-Rémi, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 399 188,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-IP24010-168542-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 279 837,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de St-Denis Thompson inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249973001 80.01 (20.29)

CM24 0815

Autoriser une dépense additionnelle de 165 399,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour l'acquisition des licences de logiciels d'édition PDF et de logiciel de design graphique vectoriel, dans le cadre des contrats accordés à Solutions informatiques INSO inc. (lot 1) et Compugen inc. (lot 3) (CG22 0414), majorant ainsi le montant total de la dépense de 2 102 208,65 \$ à 2 267 607,95 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de variation de quantités de 165 399,30 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des licences de logiciels d'édition PDF et de logiciel de design graphique vectoriel, dans le cadre des contrats accordés à Solutions informatiques INSO inc. (lot 1) et Compugen inc. (lot 3) (CG22 0414), majorant ainsi le montant total de la dépense de 2 102 208,65 \$ à 2 267 607,95 \$, taxes incluses;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1249563007 80.01 (20.30)
À 15 h 41,
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Caroline Bourgeois
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.
CM24 0816
Approuver l'addenda 4 aux trois conventions approuvées par résolution (CG21 0619) et l'addenda 1 aux deux conventions approuvées par résolution (CG22 0484), dans le cadre du volet 2, afin d'inclure les honoraires professionnels aux frais admissibles de ce volet, pour un montant de 1 628 276 \$ du programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Caroline Bourgeois
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
d'approuver l'addenda 4 aux trois conventions approuvées par la résolution CG21 0619 et l'addenda 1 aux deux conventions approuvées par la résolution CG22 0484 dans le cadre du volet 2 afin d'inclure les honoraires professionnels aux frais admissibles de ce volet pour un montant 1 628 276 \$ du programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1249861007 80.01 (20.31)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la prestation de services en expertise agile, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 6 960 586,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20543 (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande des prestations de services en expertise Agile, pour une somme maximale de 6 960 586,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20543;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1246469001 80.01 (20.32)

CM24 0818

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour les travaux de réhabilitation du collecteur Ontario localisé entre les rues Kimberley et Atateken - Dépense totale de 10 876 771,83 \$, taxes incluses (contrat : 8 711 386,52 \$ + contingences : 1 742 277,30 \$ + incidences : 423 108 \$) - Appel d'offres public CP23014-182308-C-2 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur Ontario localisé entre les rues Kimberley et Atateken, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 711 386,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP23014-182308-C-2;

- 3- d'autoriser une dépense de 1 742 277,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 423 108 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.		
Adopté à l'unanimité.		
1246666001 80.01 (20.33)		

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Centre de téléphone mobile Itée pour la fourniture de divers services pour la maintenance des terminaux d'utilisateurs du Service évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal, pour une période de 60 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 5 494 724,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20441 - (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, par laquelle Centre de téléphone mobile Itée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers services pour la maintenance des terminaux d'utilisateurs du SÉRAM, pour une somme maximale de 5 494 724,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20441;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Centre de téléphone mobile Itée;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1249351002 80.01 (20.34)
00.01 (20.04)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder des contrats à Kemira Water Solutions Canada inc., pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable du Service de l'eau, pour une période de 16 mois pour le lot 1 et de 12 mois pour les lots 2 et 3, avec la possibilité de deux périodes de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 34 363 113,73 \$, taxes incluses (contrat : 27 289 546,20 \$ + contingences : 2 980 135,60 \$ + variation de quantités : 4 093 431,93 \$) - Appel d'offres public 24-20503 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Kemira Water Solutions Canada inc., seul soumissionnaire pour les lots 1 et 2, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, et plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 3, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable, avec possibilité de deux périodes de prolongation, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20503;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Kemira Water Solutions Canada inc.	Lot 1 – Contrat 1 – Durée 16 mois - Sulfate d'aluminium pour la station d'épuration des eaux usées Jean-RMarcotte	23 053 637,25 \$
Kemira Water Solutions Canada inc.	Lot 2 – Contrat 2 – Durée 12 mois - Chlorure ferrique pour la station d'épuration des eaux usées Jean-RMarcotte	2 400 678 \$
Kemira Water Solutions Canada inc.	Lot 3 – Contrat 3 – Durée 12 mois - Sulfate d'aluminium pour les usines de production d'eau potable	1 835 230,95 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 2 980 135,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 4 093 431,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Kemira Water Solutions Canada inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1245538002 30.01 (20.35)

À 16 h 07,	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	Mme Caroline Bourgeois
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et architecture à AtkinsRéalis Canada inc. pour la surveillance des travaux de construction des lots 4, 5 et 6 du projet de désinfection de la Station Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 12 358 567,25 \$, taxes incluses (contrat : 11 770 064,05 \$ + contingences : 588 503,20 \$) - Appel d'offres public 24-20342 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire AtkinsRealis Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et architecture pour la surveillance des travaux de construction des lots 4, 5 et 6 du projet Désinfection de la Station Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 770 064,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20342;
- 3- d'autoriser une dépense de 588 503,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de AtkinsRealis Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1249897002 80.01 (20.36)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour des travaux de construction de mécanique du bâtiment et de procédé, de tuyauterie, d'électricité, de télécom et d'automatisation pour le bâtiment 714 du projet de désinfection de la station Jean-R.-Marcotte - Lot 5 - Dépense totale de 183 961 575,49 \$, taxes incluses (contrat : 174 654 000,46 \$ + contingences : 8 732 700,02 \$ + incidences : 574 875 \$) - Appel d'offres public DP22030-188992-C-2 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction Deric inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat du lot 5 Travaux de construction de mécanique du bâtiment et de procédé, de tuyauterie, d'électricité, de télécom et d'automatisation pour le bâtiment 714 du projet de désinfection de la station Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale totale de 174 654 000,46 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP22030-188992-C-2;
- 3- d'autoriser une dépense de 8 732 700,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 574 875 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;

6-	d'imputer cette	dépense conformémen	t aux informations	financières	inscrites au de	ossier décisionnel
----	-----------------	---------------------	--------------------	-------------	-----------------	--------------------

Jn débat s'engage.	_	n débat s'enga
Adopté à l'unanimité.		dopté à l'unani
1245606001 30.01 (20.37)		

CM24 0823

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour des travaux de construction de mécanique du bâtiment et de procédé, de tuyauterie, d'électricité, de télécom et d'automatisation pour les bâtiments 710, 711 et 712 du projet de désinfection de la station Jean-R.-Marcotte - Lot 4 - Dépense totale de 110 105 890,60 \$, taxes incluses (contrat : 104 315 252,95 \$ + contingences : 5 215 762,65 \$ + incidences : 574 875 \$) - Appel d'offres public DP22029-188994-C-2 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pomerleau inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat du lot 4 Travaux de construction de mécanique du bâtiment et de procédé, de tuyauterie, d'électricité, de télécommunication et d'automatisation pour les bâtiments 710, 711 et 712 du projet de désinfection de la station Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 104 315 252,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP22029-188994-C-2;
- 3- d'autoriser une dépense de 5 215 762,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 574 875 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.		
Adopté à l'unanimité.		
1243714001 80.01 (20.38)		

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder deux contrats à Le groupe Desfor pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie urbaine, pour une période de trois ans, renouvelable pour une période additionnelle d'un an - Dépense totale de 4 941 825,28 \$, taxes incluses (contrats : 4 492 568,44 \$ + variation des quantités : 449 256,84 \$) - Appel d'offres public 24-20533 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Le groupe Desfor, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, les contrats pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie urbaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 492 568,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20533;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	Montant (taxes incluses)
Le groupe Desfor	Lot 1 - Services professionnels et techniques en foresterie urbaine pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour les années 2024 à 2028	858 452,44 \$
Le groupe Desfor	Lot 2 -Services professionnels et techniques en foresterie urbaine pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour les années 2024 à 2028	3 634 116 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 449 256,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4- de procéder à des évaluations du rendement de Le groupe Desfor;

5-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un d	débat s'engage.
Ado	pté à l'unanimité.
	144001 I (20.39)
	
CM2	24 0825
Prei	ndre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
d'ing qua incl	order un contrat à GBI Expert-Conseil inc., pour la fourniture de services professionnels génierie et d'architecture pour l'ouvrage de rétention Saint-Jacques, pour une période de tre ans, avec une option de prolongation de deux ans - Dépense totale de 5 795 786,27 \$, taxes uses (contrat : 5 039 814,15 \$ + contingences : 755 972,12 \$) - Appel d'offres public 24-20493 oum.)
	ès avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la nce du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;
II es	t proposé par M. François Limoges
	appuyé par Mme Caroline Bourgeois
Et ré	ésolu :
que	l'orientation du conseil municipal soit :
1-	de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
2-	d'accorder à GBI Experts-Conseil inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour l'ouvrage de rétention Saint-Jacques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 039 814,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20493;
3-	d'autoriser une dépense de 755 972,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4-	de procéder à une évaluation du rendement de GBI Expert-Conseil inc.;
5-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un d	débat s'engage.
Ado	pté à l'unanimité.
	597001 I (20.40)

À 16 h 19,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0826

Approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Gérard De Cola inc., un espace à bureaux situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis, d'une superficie de 6 562 pieds carrés, pour le poste de quartier 45 du Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, rétroactivement à compter du 29 février 2024 - La dépense totale est de 2 441 607,84 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu:

- 1- d'approuver le projet de quatrième convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Gestion Gérard De Cola inc., un espace situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis, d'une superficie de 6 562 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 10 ans rétroactivement à compter du 29 février 2024, moyennant un loyer total de 1 774 752,84 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser une dépense de 632 362,50 \$, taxes incluses, pour le coût des travaux de réaménagement et budget de contingences, payable à Gestion Gérard De Cola inc.;
- 3- d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'ajuster la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière de la façon suivante : pour l'année 2026 : 23 085,68 \$, net de taxes, et pour l'année 2030 : 15 818,90 \$, net de taxes;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1248042006 80.01 (20.41)

Accorder un contrat de gré à gré à Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires, incluant leur support et leurs mises à jour, pour le logiciel antivirus Trend Micro, pour une durée de 37 mois, soit du 1^{er} octobre 2024 au 24 novembre 2027, pour une somme maximale de 2 519 933,29 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires, incluant leur support et leurs mises à jour, pour le logiciel antivirus Trend Micro, pour une durée de 37 mois, soit du 1^{er} octobre 2024 au 24 novembre 2027, pour une somme maximale de 2 519 933,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité de l'information, du Service des technologies de l'information, à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanim	ité.		
1245942001 80.01 (20.42)			

CM24 0828

Accorder un soutien financier supplémentaire de 1 756 704 \$ à Hébergement jeunesse le Tournant en complément au soutien financier reçu dans le cadre de la deuxième phase de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL) / Approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de 1er rang et la mainlevée de l'hypothèque initiale en faveur de la Ville de Montréal créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 27 416 665

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier supplémentaire de 1 756 704 \$ à Hébergement jeunesse le Tournant en complément au soutien financier reçu dans le cadre de la deuxième phase de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements;
- 2- d'approuver le projet d'Addenda 1 modifiant la convention de contribution financière;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de 1^{er} rang, pour et au nom de la Ville de Montréal, et la mainlevée de l'hypothèque initiale en faveur de la Ville de Montréal

créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 27 416 665;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249499001
80.01 (20.43)

CM24 0829

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 20 256 967,12 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture de camions incendie six roues et dix roues, à échelle aérienne d'une portée verticale nominale de 100 pieds, dans le cadre du contrat accordé à Techno Feu inc. (CG22 0492), majorant ainsi la dépense totale de 52 000 463,03 \$ à 72 257 403,15 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 16 880 805,93 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de camions incendie 10 roues, à échelle aérienne d'une portée verticale nominale de 100 pieds dans le cadre du contrat accordé à Techno Feu inc. (CG22 0492), majorant ainsi le montant du contrat de 52 000 463,03 \$ à 68 881 268,96 \$, taxes incluses
- 2- d'autoriser une dépense de 3 376 161,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1247567009
80.01 (20.44)

CM24 0830

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9215-1125 Québec inc. un terrain d'une superficie de 263 mètres carrés, constitué du lot 1 179 689 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec la bâtisse portant les numéros 1100-1102 rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins de logement social, pour la somme de 1 980 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la société 9215-1125 Québec inc., à des fins de logement social, un terrain d'une superficie de 263 mètres carrés, connu et désigné comme étant le lot 1 179 689 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec la bâtisse portant les numéros 1100-1102, rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le prix de 1 980 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, aux conditions stipulées dans le projet d'acte;
- 2- d'autoriser l'émission du chèque requis au nom du Vendeur;
- 3- d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

, taopto a ranamim	
1244501003 80.01 (20.45)	
À 16 h 25,	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	Mme Caroline Bourgeois
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	té.

CM24 0831

Adopté à l'unanimité

Accorder un contrat à 9103-7143 Québec inc. pour des services techniques de contrôle des populations de cerfs de Virginie dans les parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies et du Bois-d'Anjou, pour une période maximale de sept mois, soit de septembre 2024 à mars 2025 inclusivement - Dépense totale de 295 775,95 \$, taxes incluses (contrat : 246 479,97 \$ + contingences : 24 647,99 \$ + variation de quantité : 24 647,99 \$) - Appel d'offres public 24-20561 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 9103-7143 Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services techniques de contrôle des populations de cerfs de Virginie dans les parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies et du Bois-d'Anjou, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 246 479,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20561;
- 2- d'autoriser une dépense de 24 647,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 647,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9103-7143 Québec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1248167001 80.01 (20.46)	

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation du « Parc Marquette » Montréal pour la propriété sise au 5701 à 5709, rue Boyer, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, constitué du lot 6 527 624 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 34 ans, soit à partir du 10 janvier 2035 jusqu'au 9 janvier 2069, dont la rente annuelle sera de 3 400 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 4 030 000 \$ pour la période de la prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation du « Parc Marquette » Montréal pour la propriété sise au 5701 à 5709, rue Boyer, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 6 527 624 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 668,9 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 34 ans, soit à partir du 10 janvier 2035 jusqu'au 9 janvier 2069, dont la rente annuelle sera de 3 400 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 4 030 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification d'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel et pourvu que la Coopérative d'habitation du « Parc Marquette » Montréal fournisse la copie conforme de sa police d'assurance avant la signature de l'acte modifiant l'emphytéose;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1219220004 80.01 (20.47)	

CM24 0833

Approuver un projet d'amendement du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour une durée additionnelle de 10 ans à compter du 1er janvier 2024, des parcelles de terrain constitués des lots 1 005 865 et 1 669 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 15 722 pieds carrés, à des fins d'un lien cyclable situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à l'intérieur de l'emprise de la voie ferrée près de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon, aussi connu sous le nom de parc-nature du Ruisseau-De Montigny, pour un loyer total de 174 290,60 \$, taxes incluses, pour le terme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'amendement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour une période additionnelle de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, des parcelles de terrain connues comme étant les lots 1 005 865 et 1 669 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 15 722 pieds carrés, à des fins d'un lien cyclable situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à l'intérieur de l'emprise de la voie ferrée près de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon, aussi connu sous le nom de parc-nature du Ruisseau-De-Montigny, pour un loyer total de 174 290,60 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'amendement du bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1245323007 80.01 (20.48)	

CM24 0834

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 75 000 \$ à la Jeune Chambre de Commerce de Montréal pour le projet Zone entrepreneuriale au sein du Sommet One Young World 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour la réalisation du projet « Zone entrepreneuriale au sein du Sommet One Young World 2024 »:
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1246352001 80.01 (20.49)	

CM24 0835

Autoriser une dépense additionnelle de 288 927,27 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle située dans le prolongement de la rue Grenier, entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme à Sainte-Anne-de-Bellevue, majorant ainsi la dépense totale de 2 207 821,59 \$ à 2 496 748,86 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- d'autoriser une dépense supplémentaire maximale de 288 927,27 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement de la piste multifonctionnelle située dans le prolongement de la rue Grenier entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme (CG21 0587, CG22 0388 et CG24 0245), majorant ainsi la dépense totale de 2 207 821,59 \$ à 2 496 748,86 \$, taxes incluses;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	té.			
1248698005 80.01 (20.50)				
À 16 h 26,				
Il est proposé par	M. François Lin	noges		

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

CM24 0836

Approuver le premier amendement au bail intervenu entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec (CG21 0463) afin de retirer, à compter du 1er septembre 2024, l'entretien ménager des obligations du locateur et de modifier le loyer en conséquence, pour les bureaux d'une superficie de 9 548 pieds carrés situés au 8225 avenue de l'Esplanade, pour les besoins du poste de quartier 31 du Service de Police de la Ville de Montréal / Autoriser le virement budgétaire de 15 537,52 \$ en 2024, et de 46 612,56 \$ en 2025 et les années subséquentes, en provenance du Service de la stratégie immobilière vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le premier amendement au bail intervenu entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec (CG21 0463) afin de retirer, à compter du 1er septembre 2024, l'entretien ménager des obligations du locateur et de modifier le loyer en conséquence, pour le local d'une superficie de 9 548 pieds carrés, situé au 8225, avenue de l'Esplanade, pour les besoins du poste de quartier 31 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une réduction de loyer total de 655 101 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à l'amendement;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire, en 2024, au montant de 15 537,52 \$, net de taxes, en provenance du Service de la stratégie immobilière vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, à cet effet;

- 3- d'autoriser un virement budgétaire, en 2025 et les années subséquentes, au montant de 46 612,56 \$, net de taxes, en provenance du Service de la stratégie immobilière vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, à cet effet;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Autoriser une dépense additionnelle de 109 582,67 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés », contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural inc. (CG21 0283), dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 826 377,88 \$ à 1 935 960,55 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 109 582,67 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés », contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0283), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 826 377,88 \$ à 1 935 960,55 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1249057004 80.01 (20.52)	

CM24 0838

Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour l'exécution des travaux de mise aux normes de la pataugeoire, de rénovation du chalet, de l'aménagement d'une aire de jets d'eau et de réaménagement de la croisée au parc Jeanne-Mance - Dépense totale de 14 855 923,61 \$, taxes incluses (contrat : 11 884 738,89 \$ + contingences : 2 376 947,78 \$ + incidences : 594 236,94 \$) - Appel d'offres public IMM-20264 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise aux normes de la pataugeoire, de rénovation du chalet, de l'aménagement d'une aire de jets d'eau et de réaménagement de la croisée au parc Jeanne-Mance, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 884 738,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-20264;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 376 947,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 594 236,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Axe Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
4040440004		

CM24 0839

80.01 (20.53)

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour la conception et la réalisation des travaux de sécurisation des stationnements du Centre opérationnel Est du Service de Police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 874 888,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 388 806,02 \$ + contingences : 277 761,21 \$ + incidences : 208 320,90 \$ - Appel d'offres public IMM-15924 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux en mode « conception-réalisation » pour la sécurisation du stationnement du Centre opérationnel Est (CO-Est) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission révisée, soit pour une somme maximale de 1 388 806,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public IMM-15924;
- 2- d'autoriser une dépense de 277 761,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 208 320,90 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Environnement Routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1245604001 80.01 (20.54)

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Entreprises Burak inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 242 pieds carrés, situé au 2120, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de Police de la Ville de Montréal, pour un terme de quatre ans et sept mois, à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 31 mars 2029, moyennant une dépense totale de 215 912,01 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

Adontá à l'unanimitá

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Entreprises Burak inc., pour une période de quatre ans et sept mois à compter du 1^{er} septembre 2024, des locaux d'une superficie de 1 242 pieds carrés, situés au cinquième étage de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 215 912,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte a runamim	
1246025007 80.01 (20.55)	
	
À 16 h 28,	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	Mme Caroline Bourgeois
Et résolu :	
de réunir, pour fins	s d'étude, les points 80.01 (20.56) et 80.01 (20.57) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.

CM24 0841

Accorder un soutien financier de 44 064,17 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. pour la portion financière du projet assumée par la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'octroyer un soutien financier de 44 064,17 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. pour la portion financière du projet assumée par la Ville de Montréal;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1249419001 80.01 (20.56)
CM24 0842
Approuver un projet de convention de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête à La Corbeille Bordeaux-Cartierville des locaux aux 1 ^{er} et 2 ^e étages de la maison du Meunier, sise au 10 897, rue du Pont, au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, d'une superficie de 230,8 mètres carrés, pour une durée de trois ans à compter du 1 ^{er} novembre 2024, à des fins d'exploitation d'un service alimentaire, sans contrepartie financière - Le montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 134 151 \$, plus les taxes applicables
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Caroline Bourgeois
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
d'approuver un projet de convention de prêt de locaux, par lequel la Ville prête à La Corbeille Bordeaux-Cartierville, des locaux aux premier et deuxième étages de la maison du Meunier, sis au 10 897, rue du Pont, au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, d'une superficie de 230,8 mètres carrés, pour une durée de trois ans à compter du 1er novembre 2024, à des fins d'exploitation d'un service alimentaire, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt de locaux.
Adopté à l'unanimité.
1245323010 80.01 (20.57)
À 16 h 33,
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Caroline Bourgeois
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de la Société québécoise des infrastructures visant la démolition de la Maison Tanguay et la construction d'un nouvel établissement de détention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de démolition de la Maison Tanguay et de construction d'un nouvel établissement de détention, soumis par la Société québécoise des infrastructures (SQI);
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à transmettre l'avis à cet effet à la présidente-directrice générale de la SQI, en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.		
1248986008 80.01 (30.01)		

CM24 0844

Approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional;
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité) .		
1245531002 30.01 (30.02)			

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière eau et égouts de l'agglomération pouvant aller jusqu'à 2 700 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière « eau et égouts » de l'agglomération, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, jusqu'à une hauteur de 2 700 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année, liées au bon déroulement des opérations.

Adopté à l'unanimité.	
1249966002 30.01 (30.03)	

CM24 0846

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (118 432 890,87 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (118 432 890,87 \$).

Adopté à l'unanimité.	
1246394001 80.01 (30.04)	

À 16 h 34,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01), 80.01 (42.02) et 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0847

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal) (RCG 23-025)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal) (RCG 23-025) ».

Adopté à l'unanimité.

1247797001 80.01 (42.01)

CM24 0848

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations (RCG 23-014) afin de changer l'objet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations (RCG 23-014) afin de changer l'objet ».

Adopté à l'unanimité.

1247637002 80.01 (42.02)

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2023) ».

Adopté à l'unanimité.

1243074001 80.01 (42.04)

À 16 h 35,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0850

Exercer l'option de renouvellement pour la saison hivernale 2024-2025 dans le cadre des contrats accordés à 9304-9179 Québec inc. et Groupe Contant inc. (CE22 1184, CM21 0933 et CM20 0926), et autoriser une dépense additionnelle de 3 847 686,31 \$, taxes incluses, pour les services d'exploitation des lieux d'élimination de la neige, majorant respectivement les montants totaux des contrats de 11 266 705,59 \$ à 15 114 391,32 \$, taxes incluses - Appels d'offres publics 20-18275, 21-18860 et 22-19391

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1138;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'exercer l'option de renouvellement, et d'autoriser une dépense additionnelle de 3 206 405,26 \$, taxes incluses, pour les services d'exploitation des lieux d'élimination de la neige, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CE22 1184, CM21 0933 et CM20 0926), majorant ainsi le montant total des contrats de 11 266 705,01 \$ à 15 114 391,32 \$, taxes incluses;

Firmes	Contrat	Montants sans contingences et variations de quantité (taxes incluses)
9304-9179 Québec Inc.	RDP-AC-2024	574 224,24 \$
9304-9179 Québec Inc.	LAS-ANG-2124	2 074 165,33 \$
9304-9179 Québec Inc.	SLA-SAR-2124	312 749,86 \$
Groupe Contant Inc.	PRF-CHA-2224	245 265,82 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 160 320,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 480 960,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.01 1248788003		

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue William, entre les rues Guy et de la Montagne, pour une somme maximale de 266 822,68 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1142;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée (no de projet ING-331616), pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue William, entre les rues Guy et de la Montagne, pour une somme maximale de 266 822,68 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.02 1240025004	

CM24 0852

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue Saint-Grégoire, entre les rues Saint-Denis et Papineau, pour une somme maximale de 131 519,42 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1143;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée (no de projet ING-223808), pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue Saint-Grégoire, entre les rues Saint-Denis et Papineau, pour une somme maximale de 131 519,42 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.03 1240025005
CM24 0853
Accorder un contrat à Turf Care Products Canada Limited, pour la fourniture de tondeuses autoportées WAM à plateaux multiples équipées d'une cabine quatre saisons - Dépense totale de 571 552,79 \$, taxes incluses (contrat : 497 002,43 \$ + contingences : 74 550,36 \$) - Appel d'offres public 24-20520 (deux soum.)
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1154;
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Caroline Bourgeois
Et résolu :
1- d'accorder à Turf Care Products Canada Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de tondeuses autoportées WAM à plateaux multiples équipées d'une cabine quatre saisons, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 497 002,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20520;
2- d'autoriser une dépense de 74 550,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.04 1247567022

CM24 0854
Autoriser une dépense additionnelle de 681 226,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la prolongation de l'entreposage du matériel dans le cadre du contrat pour la gestion, la coordination et l'installations des luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue, accordé à Énergère inc. (CM17 0772), majorant ainsi le montant total du contrat de 29 220 273,99 \$ à 29 901 500,87 \$, taxes incluses
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1156;
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Caroline Bourgeois
Et résolu :
1- d'autoriser une dépense additionnelle de 681 226,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la prolongation de l'entreposage du matériel dans le cadre du contrat accordé à Énergère inc. (CM17 0772) pour la gestion, la coordination et les installations de luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue, majorant ainsi le montant total du contrat de 29 220 273,99 \$ à 29 901 500,87 \$, taxes incluses;
2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.05 1246294002

À 16 h 35,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0855

Accorder un contrat à XYZ Technologie Culturelle inc., pour la fourniture et l'installation des équipements scénographiques pour compléter les travaux d'aménagement du centre Sanaaq, situé au 1200, rue du Sussex dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 653 671,53 \$, taxes incluses (contrat : 1 574 925,27 \$ + contingences : 78 746,26 \$) - Appel d'offres public 24-20416 (2 soum., un seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1157;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu:

- 1- d'accorder à XYZ Technologie Culturelle inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de fourniture et d'installation des équipements scénographiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 574 925,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20416;
- 2- d'autoriser une dépense de 78 746,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de XYZ Technologie Culturelle inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1247055001

CM24 0856

Conclure une entente-cadre avec le Groupe Archambault inc. pour l'achat de CD-Audio, DVD, Bluray, livres audio, cours de langues et disques vinyles pour une période de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 1 437 187,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20447 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1162;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle le Groupe Archambault inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir, sur demande, des CD-Audio, DVD, Blu-ray, livres audio, cours de langues et disques vinyles, pour une somme maximale de 1 437 187,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20447;

20.08 1244123001

	d'imputer cette dépense de consommation au rythme des besoins à combler, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un dé	ébat s'engage.
Adopt	té à l'unanimité.
20.07 1	1240138001
CM24	1 0857
précis dans 20° d'enfo	ier la résolution CM22 0940 / Approuver l'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal sant les termes et conditions relatifs à l'enfouissement des équipements d'Hydro-Québec le cadre du projet de réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest, entre la 6° Avenue et la Avenue, et demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux ouissement des lignes de distribution aériennes longeant ce tronçon de la rue Notre-Dame et - Dépense totale de 378 174,05 \$, taxes incluses
Vu la	recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1181;
II est p	proposé par M. François Limoges
	appuyé par Mme Caroline Bourgeois
Et rés	solu :
1- d	d'abroger la résolution CM22 0940;
C	de mandater la Direction des projets d'aménagement urbain pour déposer une demande à Hydro- Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant la rue Notre-Dame Duest, entre la 6º avenue et la 20º avenue;
	de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);
q d d	de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSEM;
	d'autoriser le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain à signer tous les documents relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
C	de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro- Québec, évalués à 378 174,05 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement;
7- d	d'approuver l'entente relative à l'enfouissement d'infrastructures d'Hydro-Québec.
Adopt	té à l'unanimité.

Accorder un soutien financier de 180 000 \$ à l'organisme Festival du Nouveau Cinéma de Montréal afin de réaliser la 53° édition du Festival du Nouveau Cinéma (FNC) du 9 au 20 octobre 2024 dans le cadre de Fonds de soutien aux festivals et aux événements majeurs / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1191;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu:

- 1- d'accorder un soutien financier de 180 000 \$ à Festival du Nouveau Cinéma afin de réaliser la 53^e édition du festival du Nouveau Cinéma (FNC) du 9 au 20 octobre 2024 dans le cadre du Fonds de soutien aux festivals et aux événements majeurs;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.09 1248214004		

CM24 0859

Accorder un contrat à Bau-Québec Itée pour la réalisation de travaux d'aménagement de sentiers dans le bois central nord et aux abords du pavillon de la Forêt au parc Angrignon - Dépense totale de 1 415 700,19 \$, taxes incluses (contrat : 1 011 214,43 \$ + contingences : 151 682,16 \$ + variation de quantités : 151 682,16 \$ + incidences : 101 121,44 \$) - Appel d'offres public 24-6141 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1165;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

- 1- d'accorder à Bau-Québec Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement de sentiers dans le bois central nord et aux abords du pavillon de la Forêt au parc Angrignon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 011 214,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6141;
- 2- d'autoriser une dépense de 151 682,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 151 682,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 101 121,44 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Bau-Québec Itée;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.10 1249689001		

À 16 h 38,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0860

Accorder un contrat à Bau-Québec Itée pour la réalisation de travaux d'aménagement de ponceaux et de passerelles ainsi que de travaux électriques dans le parc Angrignon (phase 3) - Dépense totale de 3 969 299,04 \$, taxes incluses (contrat : 2 835 213,60 \$ + contingences : 510 338,45 \$ + variation de quantités : 340 225,63 \$ + incidences : 283 521,36 \$) - Appel d'offres public 24-6139 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1166;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bau-Québec Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de réalisation de travaux d'aménagement de ponceaux de passerelles ainsi que de travaux électriques dans le parc Angrignon (phase 3), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 835 213,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6139;
- 2- d'autoriser une dépense de 510 338,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 340 225,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 283 521,36 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Bau-Québec Itée;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1248865001

CM24 0861

Accorder un soutien financier de 115 000 \$ et un soutien technique estimé à 115 000 \$ à L'Auguste Théâtre afin de réaliser la 31e édition du Festival Noël dans le parc du 6 au 31 décembre 2024 dans le cadre de Fonds de soutien aux festivals et aux événements majeurs / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1192;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 115 000 \$ à L'Auguste Théâtre et un soutien technique estimé à 115 000 \$ afin de réaliser la 31e édition du Festival Noël dans le parc du 6 au 31 décembre 2024 dans le cadre de Fonds de soutien aux festivals et aux événements majeurs;

2-	'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les
	nodalités et conditions des versements de ce soutien financier et de ce soutien technique;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisi

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
0.12 1248372001

Autoriser une dépense additionnelle de 23 174,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures (projet 19-06) dans le cadre du contrat accordé à Eurovia Québec Grands Projets inc. (CM19 1347) majorant ainsi le montant total du contrat de 486 884,63 \$ à 510 059,45 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1167;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu:

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 23 174,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures (projet 19-06) dans le cadre du contrat accordé à Eurovia Québec Grands Projets inc. (CM19 1347), majorant ainsi le montant total du contrat de 486 884,63 \$ à 510 059,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.13 1247231045	

CM24 0863

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la conception et de réalisation des travaux d'installation de grillage dans les serres du Jardin botanique - Dépense totale de 976 091,76 \$, taxes incluses (contrat : 765 503,55 \$ + contingences : 153 100,71 \$ + incidences : 57 487,50 \$) - Appel d'offres public IM-DV-24-0003-TRGRIL - (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1168;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

- 1- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la conception et de réalisation des travaux d'installation de grillages dans les serres du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 765 503,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IM-DV-0003-TRGRIL;
- 2- d'autoriser une dépense de 153 100,71, \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 57 487,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1246891001

CM24 0864

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., pour la réalisation de travaux civils d'électrification et d'aménagement des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public - Dépense totale de 6 823 744,84 \$, taxes incluses (contrat : 5 686 454,03 \$ + contingences : 1 137 290,81 \$) - Appel d'offres public 516211 - (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1169;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu:

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils d'électrification et d'aménagement des stations de vélo en libre-service BIXI à la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 686 454,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 516211;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 137 290,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité. 20.15 1248848019

À 16 h 43,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0865

Accorder un contrat à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Itée, pour les travaux de réfection partielle de la toiture à l'aréna Pete-Morin - Dépense totale de 789 965,23 \$, taxes incluses (contrat : 587 771,75 \$ + contingences : 117 554,35 \$ + incidences : 84 639,13 \$) - Appel d'offres public IMM-15870-1 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1170;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection partielle de la toiture à l'aréna Pete-Morin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 587 771,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15870-1;
- 2- d'autoriser une dépense de 117 554,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 84 639,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.16 1248516003	

Autoriser les transferts, vers le budget de contingences, de crédits libérés par le retrait de certains travaux initialement prévus au contrat de construction de la voie d'accès au Parc olympique située dans le parc Maisonneuve accordé le 18 septembre 2023 à Lanco Aménagement inc. (CM23 1040), pour un montant de 151 975,10 \$, taxes incluses, et d'un montant de 415 914,91 \$, taxes incuses, du budget de variations de quantités de ce même contrat, majorant ainsi le montant total des contingences de 584 453,25 \$ à 1 152 343,26 \$, taxes incluses, sans aucune majoration de la dépense maximale du contrat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1171;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert vers le budget de contingences d'un montant de 151 975,10 \$, taxes incluses, du contrat initial accordé à Lanco Aménagement inc. pour la construction de la voie d'accès au Parc olympique située dans le parc Maisonneuve (CM23 1040), sans aucune majoration de la dépense maximale du contrat;
- 2- d'autoriser le transfert vers le budget de contingences d'un montant de 415 914,91 \$, taxes incluses, du budget de variations de quantités du contrat accordé à Lanco Aménagement inc. pour la construction de la voie d'accès au Parc olympique située dans le parc Maisonneuve (CM23 1040), sans aucune majoration de la dépense maximale du contrat;
- 3- d'imputer ces montants conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.17 1249981001	

CM24 0867

Autoriser une dépense additionnelle de 3 671,53 \$, taxes incluses, pour les travaux contingents dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. (CM23 0743) majorant ainsi le montant total du contrat de 196 813,37 \$ à 200 484,90 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1207;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 671,53 \$, taxes incluses, pour les travaux contingents dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CM23 0743), majorant ainsi le montant total du contrat de 196 813,37 \$ à 200 484,90 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.18 1231026005		

CM24 0868

Accorder un contrat de services professionnels de cinq ans à la Hub International Québec Itée pour les services de consultation en assurance collective, au montant de 123 023,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-2308 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1174;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu:

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à Hub International Québec Itée au montant de 123 023,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2308;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Hub International Québec Itée à cet effet;
- 3- d'autoriser le président par intérim de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.19 1240649005	

CM24 0869

Accorder un contrat de gré à gré à la Corporation du Théâtre Outremont pour des services professionnels d'un montant forfaitaire maximal de 88 829,35 \$ plus les revenus de location estimés à 125 000 \$, pour la gestion du Théâtre Outremont couvrant la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet / Accepter l'offre de l'arrondissement d'Outremont de prendre en charge la gestion de la convention de contribution financière de 426 703 \$ accordée à la Corporation du Théâtre Outremont dans la résolution CA 160161, pour la réalisation d'une programmation culturelle en 2024-2025, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1177;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu:

1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Corporation du Théâtre Outremont pour des services professionnels d'un montant forfaitaire maximal de 88 829,35 \$, plus les revenus de location estimés à 125 000 \$, pour la gestion du Théâtre Outremont couvrant la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025;

- 2- d'approuver le projet de convention à cet effet;
- 3- d'accepter l'offre de l'arrondissement d'Outremont de prendre en charge la gestion de la convention de contribution financière de 426 703 \$ accordée à la Corporation du Théâtre Outremont dans la résolution CA24 160161 pour la réalisation d'une programmation culturelle en 2024-2025, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte a runammite.				
20.20 1248488006				
À 16 h 44,				
Il est proposé par M. Franc	çois Limoges			
appuyé par Mme Ca	aroline Bourgeois			
Et résolu :				
de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.				
Adopté à l'unanimité.				

Adontá à l'unanimitá

Approuver le projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) inc., visant l'échange en biens et services jusqu'au 31 août 2029 / Autoriser une dépense maximale de 56 005,65 \$, représentant le montant des taxes applicables à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1179;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu:

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) inc., visant l'échange en biens et services jusqu'au 31 août 2029;
- 2- d'autoriser une dépense de 56 005,65 \$ représentant le montant des taxes applicables à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.21 1245978001		

CM24 0871

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Habitat pour l'humanité province de Québec, à des fins de logements abordables, un terrain vacant d'une superficie de 613,4 mètres carrés, ayant front sur l'avenue Trans Island, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 82 532 \$, plus les taxes applicables / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 82 532 \$ au Service de l'habitation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1256;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Habitat pour l'humanité province de Québec, à des fins de logement abordable, un terrain vacant connu comme étant les lots 6 360 709 et 6 360 710 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur l'avenue Trans Island, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-Grâce, le tout d'une superficie totale de 613,4 mètres carrés, pour un montant total de 82 532 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente pourvu que le bail avec l'Agence de mobilité durable soit résilié;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalents de 82 532 \$ au Service de l'habitation;
- 4- d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.22 1244501002	

CM24 0872

Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sida bénévoles - Montréal, pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2024, des locaux d'une superficie de 3 309,36 pieds carrés (307,45 mètres carrés), au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis et d'une superficie de 2 097,77 pieds carrés (194,89 mètres carrés), au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, moyennant un loyer total de 7 542 \$, excluant les taxes / Le montant total de la subvention représente une somme de 57 369 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1259;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

- 1- d'approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sida bénévoles Montréal, pour une période additionnelle d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024, des locaux d'une superficie de 3 309,36 pieds carrés au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis et d'une superficie de 2 097,77 pieds carrés au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, moyennant un loyer total de 7 542 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.23 1238682010		

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue au Conseil national de recherches du Canada, les locaux 205, 206, 207, 208 et 218 situés au 7140, rue Albert Einstein, pour un terme de deux ans, à compter du 1^{er} août 2024 jusqu'au 31 juillet 2026, d'une superficie totale de 600 pieds carrés, à des fins d'espaces à bureaux, moyennant un loyer total de 73 920 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1266;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Conseil national de recherches du Canada les locaux 205, 206, 207, 208 et 218, situés au 7140, rue Albert-Einstein, pour un terme de deux ans à compter du 1^{er} août 2024 jusqu'au 31 juillet 2026, d'une superficie totale de 600 pieds carrés, à des fins d'espaces à bureaux, moyennant un loyer total de 73 920 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.24 1248933003		

CM24 0874

Approuver la lettre de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue à la Société Canadienne des Postes, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} août 2024, deux terrains vagues connus comme étant les lots 1 930 468 et 2 331 580 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 11 279,15 pieds carrés, à des fins d'un stationnement temporaire pour les besoins opérationnels de la Société Canadienne des Postes, pour une recette totale de 33 256,08 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1261;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

- 1- d'approuver la lettre de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société canadienne des postes, pour une période additionnelle de deux ans à compter du 1^{er} août 2024, deux terrains vagues constitués des lots 1 930 468 et 2 331 580 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de 11 279,15 pieds carrés, à des fins de stationnement pour les besoins opérationnels de la Société canadienne des postes, pour une recette totale de 33 256,08 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.25 1245323009	

À 16 h 45,		
Il est proposé par M	1. François Limoges	
appuyé par N	Ime Caroline Bourgeois	
Et résolu :		
de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour		
Adopté à l'unanimité.		

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Di Paolo inc., pour les travaux de climatisation et de déshumidification sous la glace et dans les vestiaires à l'auditorium de Verdun - Dépense totale de 8 607 656 \$, taxes incluses (contrat : 6 831 473,02 \$ + contingences : 1 366 294,60 \$ + incidences : 409 888,38 \$) - Appel d'offres public IMM-15923 (5 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1247;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction Di Paolo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de climatisation et de déshumidification sous la glace et dans les vestiaires à l'auditorium de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 831 473,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15923;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 366 294,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 409 888,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de Construction Di Paolo inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.26 1248516002

CM24 0876

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder neuf contrats à Groupe Imog inc., 9115-7883 Québec inc. (Sig-Nature), Les Entrepreneurs Bucaro inc., A. & O. Gendron inc., Déneigement Proquip inc., Les Pavages Dancar (2009) inc. et Déneigement Fontaine Gadbois inc., pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour une période de quatre saisons hivernales, avec une option de prolongation d'une saison hivernale, et pour l'arrondissement d'Anjou pour une période de deux saisons hivernales, avec deux options de prolongation d'une saison hivernale chacune - Dépense totale de 121 142 199,62 \$, taxes incluses (contrat : 100 951 833,02 \$ + variation des quantités : 15 142 774,95 \$ + contingences : 5 047 591,65 \$) - Appel d'offres public 24-20494 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1238;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les contrats pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour une période de quatre saisons hivernales, et pour l'arrondissement d'Anjou pour une période de deux saisons hivernales, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20494 :

Adjudicataire	Contrat	Montants sans contingences et variations de quantité (Taxes incluses)
GROUPE IMOG INC.	LOT 3: AHU-121-2428	21 666 192,53 \$
9115-7883 QUÉBEC INC. (SIG-NATURE)	LOT 4: AHU-114-2428	9 192 435,21 \$
GROUPE IMOG INC.	LOT 5: AHU-115-2428	12 083 642,55 \$
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	LOT 9: AHU-123-2428	15 060 667,23 \$
A. & O. GENDRON INC.	LOT 10: VSP-111-2428	10 626 573,28 \$
A. & O. GENDRON INC.	LOT 11: VSP-112-2428	12 621 057,03 \$
DÉNEIGEMENT PROQUIP INC.	LOT 12: VSP-113-2428	11 695 027,05 \$
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	LOT 13: VSP-114-2428	5 516 339,54 \$
DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC.	LOT 14: ANJ-101-2426	2 489 898,60 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 5 047 591,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 15 142 774,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantité;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de l'ensemble des adjudicataires;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.

Approuver un projet de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Hydro-Québec, pour une durée additionnelle de 10 ans, à compter du 1er novembre 2024, les parties des lots 1 335 891, 1 094 253, 1 335 890 et 1 333 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 21 350 mètres carrés, pour les fins d'une aire de circulation pour le transport de la neige usée à l'intérieur du dépôt à neige Langelier, situées à l'extrémité nord de la rue Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, moyennant un loyer total de 737 392,20 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1260;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Hydro-Québec, pour une période additionnelle de 10 ans à compter du 1^{er} novembre 2024, un terrain constitué des parties des lots 1 335 891, 1 094 253, 1 335 890 et 1 333 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 21 350 mètres carrés, pour les fins d'une aire de circulation pour le transport de la neige usée à l'intérieur du dépôt à neige Langelier, situées à l'extrémité nord de la rue Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, moyennant un loyer total de 737 392,20 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.28 1245323006	

CM24 0878

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue au Conseil national de recherches du Canada, les locaux 212, 213 et 214 situés au 2300, boulevard Alfred-Nobel, pour un terme de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 31 août 2026, d'une superficie totale de 405 pieds carrés, à des fins d'espaces de bureaux, moyennant un loyer total de 43 200 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1263;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Conseil national de recherches du Canada les locaux 212, 213 et 214, situés au 2300, rue Alfred-Nobel, pour un terme de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 31 août 2026, d'une superficie totale de 405 pieds carrés, à des fins d'espaces de bureaux, moyennant un loyer total de 43 200 \$, excluant les taxes;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.29 1248933004	

Approuver un projet d'offre d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à la Société canadienne des postes, à des fins de stationnement, deux terrains vacants, connus et désignés comme étant les lots 1 930 468 et 2 331 580 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés du côté est de la route 138 et au sud de la rue Jean-Milot, dans l'arrondissement de LaSalle, pour le montant de 310 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1257;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'offre d'achat et de vente par lequel la Ville de Montréal s'engage à vendre à la Société canadienne des postes deux terrains vacants, situés dans l'arrondissement de LaSalle, connus et désignés comme étant les lots 1 930 468 et 2 331 580 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de stationnement, pour la somme de 310 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout sujet aux conditions stipulées au projet d'offre;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer un contrat de vente, en autant que celui-ci soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques, aux termes et conditions prévus à l'offre d'achat et de vente et ce, conditionnellement à l'obtention par la Ville de Montréal du décret d'autorisation, en vertu du paragraphe 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif;
- 3- de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de décret d'autorisation en vertu du paragraphe 3.11 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* afin de pouvoir conclure la vente conformément à l'offre d'achat et de vente;
- 4- d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
20.30 1226462005	
À 16 h 56,	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	Mme Caroline Bourgeois
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM24 0880

Accorder un contrat de gré à gré à l'Agence de mobilité durable pour la fourniture de services professionnels pour un projet de système de gestion des permis d'utilisation de la bordure de rue qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada, pour une somme maximale de 1 800 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1250;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention de gré à gré par lequel l'Agence de mobilité durable s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour un système de gestion des permis d'utilisation de la bordure de rue qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet

montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada, pour une somme maximale de 1 800 000 \$, taxes incluses, selon les conditions prévues au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.31 1248480002	

CM24 0881

Accorder un contrat à l'entreprise Devcor (1994), pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe, situé au 183, avenue des Érables, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 23 929 912,44 \$, taxes incluses (contrat : 18 991 994 \$ + contingences : 3 798 398,80 \$ + incidences : 1 139 519,64 \$) - Appel d'offres public IMM-15867-1 (5 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1275;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder à Devcor (1994), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de la mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 991 994 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15867-1;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 798 398,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 139 519,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Devcor (1994);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.32 1245400001	

CM24 0882

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour l'exécution du lot 2 des travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville (secteur Champ-de-Mars), dans le cadre de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative - Dépense totale de 6 830 161,25 \$, taxes incluses (contrat : 5 551 804,90 \$ + contingences : 832 770,74 \$ + incidences : 445 585,61 \$) - Appel d'offres public 23-6125 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1245;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

- 1- d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution du lot 2 des travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville (secteur Champ-de-Mars), dans le cadre de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative, pour la somme maximale de 5 551 804,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6125;
- 2- d'autoriser une dépense de 832 770,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 445 585,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Ceveco inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.33 1245203001		

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 977 559 \$ à quatre différents organismes pour la réalisation d'initiatives auprès des personnes migrantes à statut précaire et sans statut, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dédié à l'appel à projets sur invitations Montréal pour toutes et tous, sans égard au statut, pour la période du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2026 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1270;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 977 559 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux pour la réalisation d'initiatives auprès des personnes migrantes à statut précaire et sans statut, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dédié à l'appel à projets sur invitations Montréal pour toutes et tous, sans égard au statut, pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2026 :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Accueils Au cœur de l'enfance	Grandir dans l'inclusion et la dignité : pour un accompagnement global des femmes enceintes et des enfants à statut migratoire précaire ou sans statut	254 509 \$
Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTTI)	Soutien, éducation et action collective pour l'inclusion des travailleurs immigrants, migrants, sans statut et avec statut précaire et irrégulier	244 470 \$
Impulsion-Travail	Nouvelles racines	266 500 \$
Clinique pour la Justice Migrante	Boîte à outils pour la demande de résidence permanente pour des considérations humanitaires	212 080 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Accorder des contrats à Déneigement Cyrbault inc., Déneigement Proquip inc. et Transport H. Cordeau, pour le service de transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités de déneigement des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour une période de quatre saisons hivernales (sauf pour RPP-207-2427 qui sera pour une période de trois saisons hivernales), avec une option de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 20 398 257,43 \$, taxes incluses (contrats : 16 998 547,86 \$ + variation des quantités : 2 549 782,18 \$ + contingences : 849 927,39 \$) - Appel d'offres public 24-20579 - (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1274;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de quatre saisons hivernales, sauf pour le lot RPP-207-2427 qui est pour une période de trois saisons hivernales, les contrats pour le service de transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités de déneigement des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20579 :

Firmes	Lots	Montants sans contingences et variations de quantité (taxes incluses)
Déneigement Cyrbault inc.	AHU-211-2428	3 346 462,35 \$
Déneigement Cyrbault inc.	AHU-212-2428	2 959 456,50 \$
Transport H. Cordeau inc.	RPP-207-2427	3 282 444,27 \$
Déneigement Proquip inc.	VSP-207-2428	7 410 184,74 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 849 927,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 549 782,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de l'ensemble des adjudicataires;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.35 1248788007		
À 17 h 05,		
Il est proposé par M. François Limoges		
appuyé par Mme Caroline Bourgeois		
Et résolu :		
de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.		
Adopté à l'unanimité.		

Conclure deux ententes-cadres avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (lot 2 et lot 4) pour la fourniture de sellettes, manchons, tuyaux de cuivre et PVC pour le réseau d'égouts et d'aqueducs de la Ville de Montréal, et ce, pour une période de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 1 562 303,23 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 24-20388 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1236;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- de conclure des ententes-cadres avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots 2 et 4, d'une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des sellettes, manchons, tuyaux de cuivre et PVC, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20388 et au tableau de prix reçus joint;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	2	807 154,44 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	4	551 370,11 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 203 778,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de St-Germain Égouts et Aqueducs inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler;

Adopté à l'unanimité.

20.36 1245588002

CM24 0886

Conclure une entente-cadre avec Les Services EXP inc., pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour des études d'avant-projet, la conception et la surveillance des travaux dans le cadre du grand projet de la place Gérald-Godin, pour une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 7 820 513,28 \$, taxes incluses (contrat : 6 015 779,44 \$ + variation de quantités : 902 366,92 \$ + déboursés : 421 104,56 \$ + indexation : 481 262,36 \$) - Appel d'offres public 24-20522 (5 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1249;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement, pour la somme maximale de 6 015 779,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20522;
- 2- d'autoriser une dépense de 902 366,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 421 104,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 4- d'autoriser une dépense de 481 262,36 \$, taxes incluses, à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires;

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP Inc.;
- 6- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une période de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 60 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 7- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.37 1247231057		

Exercer l'option de la prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'eau embouteillée de format 4 litres lors de situations d'urgence, destinée aux différents arrondissements et aux unités d'affaires de la Ville de Montréal, dans le cadre d'une entente-cadre accordée à Embouteillages Warwick inc. (CM22 1075), pour la période du 19 septembre 2024 au 18 septembre 2025 - Montant estimé de l'entente-cadre 166 129,36 \$, taxes incluses (entente : 144 460,31 \$ + variation des quantités : 21 669,05 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1234;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu:

- 1- d'exercer l'option de la prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'eau embouteillée en format de 4 litres lors de situations d'urgence, pour la période du 19 septembre 2024 au 18 septembre 2025, dans le cadre du contrat accordé à Embouteillage Warwick inc. (CM22 1075), en maintenant le montant total de 166 129,36 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des unités d'affaires concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.	
20.38 1245588001	

CM24 0888

Accorder des contrats à Société de développement social et à Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (Équijustice), pour une période se terminant le 31 mars 2028, pour assurer le déploiement des services de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS) - Dépense totale de 24 292 370 \$ / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1278;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu:

1- d'accorder un contrat à Société de développement social pour assurer le déploiement des services de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), conformément au projet de convention, au montant de 17 164 385 \$, taxes incluses, pour une période se terminant le 31 mars 2028:

- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Société de développement social à cet effet;
- 3- d'accorder un contrat à Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (Équijustice) pour assurer le déploiement des services de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), conformément au projet de convention, au montant de 7 127 985 \$, taxes incluses, pour une période se terminant le 31 mars 2028;
- 4- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (Équijustice) à cet effet;

5- d'imputer cette dépo	ense conformément aux	informations financi	ères inscrites au dos	ssier décisionnel.
Un débat s'engage.				
Adopté à l'unanimité.				
20.39 1246535001				

Accorder un contrat au Centre de Référence du Grand Montréal (211) pour opérer la centrale d'appels, de triage et de répartition des demandes pour l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), pour une période se terminant le 31 mars 2028 - Dépense totale de 4 575 667 \$, toutes taxes applicables incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1279;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat au Centre de référence du Grand Montréal pour opérer la centrale d'appels, de triage et de répartition des demandes pour l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS), au montant de 4 575 667 \$, incluant toutes les taxes applicables, pour une période se terminant le 31 mars 2028;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville et cet organisme à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.40 1244587002

CM24 0890

Accorder des contrats à Les Entreprises AMG et 9036-6626 Québec inc. (Boulay Déneigement) pour la location de divers équipements avec opérateur, pour une période de trois ans, avec une option de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 1 491 152,17 \$, taxes incluses (contrats : 1 242 626,81 \$ + variation des quantités : 186 394,02 \$ + contingences : 62 131,34 \$) - Appel d'offres public 24-20565 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1277;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de trois ans, les commandes pour la location d'équipements avec opérateur pour l'exécution de travaux dans les lieux d'élimination de la neige, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20565 :

Lots / Contrat	Adjudicataire	Montants sans contingences ni variations de quantités (taxes incluses)
Lot 3 CSM-L001-2427	Les Entreprises AMG	541 394,28 \$
Lot 5 DLA-L001-2427	9036-6626 Québec inc. (Boulay Déneigement)	701 232,53 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 62 131,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 186 394,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises AMG et 9036-6626 Québec inc. (Boulay Déneigement);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.		
20.41 1244922001			
			
À 17 h 23,			
Il est proposé par	M. François Limoges		
appuyé par	Mme Caroline Bourgeois		
Et résolu :			
de réunir, pour fins	d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.		
Adopté à l'unanimit	é. 		
Le conseil débute l'étude des points 30.01 à 30.05.			
			
À 17 h 31, la présid	ente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.		



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 août 2024 13 h

Séance tenue le lundi 19 août 2024 – 19 h salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

Mme Laurence Lavigne Lalonde et M. Giovanni Rapanà

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

Mme Ericka Alneus, M. Jérôme Normand, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé et M. Craig Sauvé

AUTRES PRÉSENCES:

M. Benoit Dagenais, Directeur général M° Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville M. Michel Turcotte, Agent de recherche Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 19 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

Question de Andrew B. Gollner	À Mme Despina Sourias	Objet Quelles sont les actions de la Ville et de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour assurer les droits des personnes aînées handicapées contre notamment les rénovictions et le respect des règles de sécurité? / Commentaires DÉPÔT DE DOCUMENT
Sandrine Galand	M. Éric Alan Caldwell	Comment l'Administration va soutenir les milliers d'usagers à la suite de l'abolition de la ligne 58 de la STM? Souhaite que les services et la fréquence soient maintenus / Pourquoi faut-il choisir entre la proximité d'un arrêt ou la fréquence d'un passage pour un service de transport en commun?
		DÉPÔT DE PÉTITION
Lise Trudel	Mme Laurence Lavigne Lalonde (Mme Sophie Mauzerolle)	Demande si la Ville peut déplacer les nouveaux arbres plantés par le consortium NouvLR (REM) dans le parc des Rapides-du-Cheval-Blanc, du Grand parc de l'Ouest? / Est-ce que la Ville va maintenir sa vision et ses directives quant au développement des grands parcs?
		DÉPÔT DE DOCUMENT
Laurian Ionita	M. Laurent Desbois	Comment un projet de règlement sur le stationnement à Outremont est-il devenu un règlement en vigueur? / Commentaires
Guillaume Groleau	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Dans un contexte de crise du logement et de l'augmentation de l'itinérance, quelle est la plus-value de démanteler ces abris de fortune de ces personnes en situation de vulnérabilité et pour qui faut-il continuer de le faire? / Souhaite une discussion collective et rapide afin de ne pas précariser davantage ces personnes
Robert Michael Edgar	M. François Limoges	Souhaite une prise de parole de la mairesse de Montréal / Commentaires
Despina-Jamal El Tayar	Mme Laurence Lavigne Lalonde (Mme Sophie Mauzerolle) (M. Dimitrios (Jim) Beis)	La population de Pierrefonds-Roxboro souhaite une meilleure communication de la part de la Ville et de l'arrondissement quant à la plantation d'arbres par le consortium NouvLR dans le parc des Rapides-du-Cheval-Blanc / Demande l'opinion du maire de l'arrondissement, M. Beis, à ce sujet
Paul Clarissou	Mme Valérie Plante	Souhaite des explications sur le retrait de pancartes appartenant au collectif « LaSalle-Émard-Verdun pour la Palestine », alors que l'organisation est dûment enregistrée pour l'élection complémentaire fédérale, et où sont les 350 pancartes manquantes? / Souhaite des informations à ce sujet
Demetrios Plaitis	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Demande qui va assumer les frais liés aux dégâts, pour les rénovations de sa maison à la suite des inondations du 9 août, et quand cette situation sera-t-elle corrigée? / Réitère sa question

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Sasha Pelletier Lambin	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Quels gestes la Ville est prête à poser pour souligner la Journée internationale de sensibilisation aux surdoses?
Léandre Plouffe	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	La Ville de Montréal a-t-elle un protocole fondé sur des critères précis lorsque lorsqu'il y a un démantèlement de campement temporaire? / Commentaires sur le péril des vies à ce sujet
Boutros Assaker	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Quelles sont les solutions de la Ville afin de protéger les ménages à risques lors des inondations? / Commentaires sur les infiltrations d'eau en-dessous du solage et aimerait des solutions à cet effet

À 20 h 04, la présidente du conseil fait la lecture de 14 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

		
Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Isabelle Senécal	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Ma questions porte sur les deux déversements d'hydrocarbures qu'il y a eu dans le fleuve à Pointe-aux-Trembles. Je comprends que ces déversements concernent d'autres paliers de gouvernement (fédéral et provincial). Néanmoins, comme cela a un impact sur les citoyens et notre fleuve, je m'attends à des actions de ma ville. Donc, quelles sont les actions que vous posez afin de connaître la source des 2 déversements d'hydrocarbures et s'assurer que cela ne se reproduise plus et quelles informations avez-vous obtenues jusqu'à maintenant?
Steven Middleton	Mme Sophie Mauzerolle	Le 26 mars dernier au Collège Maisonneuve, suite à des présentations par le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le regroupement citoyen Mobilisation 6600 Parc-nature MHM, les 400 personnes en salle et en ligne ont clairement demandé que le projet de prolongement autoroutier Assomption-Souligny retourne à la table à dessin. Le seul et unique scénario proposé par le SUM a été rejeté massivement par les participants.

prochaines présentations publiques ?

Question de

À

Objet

Ilan Schwarz

M. Pierre Lessard-Blais I crossed Pierre de Coubertin on the corner of Theodore (the closest crosswalk to the metro), the same crosswalk i have used for over 10 years that has been there for over 50 years at least just to get a ticket.

My questions are as following:

Who designed the circulation around Viau metro with 0 planning ? why were pedestrians not taken into consideration in that plan?

Why was a cross walk closest to the metro removed? there were only 2 options now there is only 1.

Why is there no signage? Montreal does not lack traffic signs

Why are police giving out illegal tickets? Instead of signage education the public, the city has decided it wants to MAKE MONEY (this is truly disgusting and infringes on civil rights any change of circulation must be advised and signage must be put up to indicate - this is the responsibility and duty of the city to its residents)

why was a bicycle lane added between the sidewalk and the busses? THIS ID DANGEROUS

The City of Montreal, Borough of MCM has so many useless Contruction projects, spending millions of tax payer dollars and yet do NOT take into consideration pedestrians????

You encourage us to use the metro but remove access, then instead of signage you place police officers to give out tickets - truly disgusting - trying to make more money of quotas of police tickets and how many tickets did they give out? 200 ? 300 ? 500?

I have been a resident of MCM for over 10 years, I am a victim of a fire that destroyed, my Triplex in 2022 and what I have learnt is that the city doesn't serve it's residents, it makes them fight for everything, treats them like criminals, abandons them when they need help and has lost touch with it's constituents completely. You seem to only care about looking good

Armelle Dutournier

M. Pierre Lessard-Blais (M. Robert Beaudry) Depuis les derniers mois, l'arrondissement HMR voit plusieurs campements de tentes illégaux repartis à travers les différents parcs, marché Maisonneuve, Parc Morgan, etc. qui amène son lot d'insalubrité, de déchets et d'insécurités. Dans les parcs, les enfants sont confrontés à une population usant de drogues, d'alcool et rendant les lieux dangereux. Ces agissements sont inacceptables dans notre belle ville pour lesquelles les autorités n'agissent pas. Quand l'arrondissement démantèlera systématiquement tous nouveaux campements illégaux qui rendent la ville dans un état lamentable?

Question de	À	<u>Objet</u>
Julie Sabourin	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Qui est le responsable des deux déversements ayant eu lieu dans le fleuve St-Laurent au mois de juillet dernier? Dans l'optique de déployer des mesures préventives et correctives, il serait important de connaître le responsable, puisqu'il s'agit d'une source d'eau potable pour des milliers de Montréalais.e.s. Êtes-vous en contact avec le ministre de l'Environnement pour suivre ce dossier?
Adam Himmi	M. Éric Alan Caldwell	J'ai vu ma contribution au transport en commun passer de 30 \$ à 89 \$. Est-ce qu'il y a moyen de donner un détail à cette somme (la Saaq le fait très mal)? Est- ce que je suis avantagé ou non, étant citoyen du grand Montréal Métropolitain en ce qui concerne la contribution et les taxes sur le transport en commun ?
Elisabeth Greene	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan- Cournol)	Bonjour, pouvez-vous nous expliquer pourquoi la Ville planifie encore des projets industriels et industrialo-portuaires dans l'Est de Montréal?
		23km des 26 km de berges d'MHM sont occupées, minéralisées et monopolisées par le port de Montréal qui constitue la porte de d'entrée et de sortie de 80% de la marchandise de tout le pays, ainsi qu'une partie de l'Amérique du Nord.
		Ces fortes activités viennent avec énormément des nuisances. Celles-ci affectent directement la santé et à la qualité de vie de la population de l'Est qui les subit depuis trop d'années. Des quartiers ont été expropriés, de nombreux milieux de vie ont été détruits au fil de l'implantation de ces industries et du port de Montréal. Les nuisances qui existent déjà ne sont pas solutionnées et aucune compensations significatives sont effectuées, qu'on nous annonce gaiement que d'autres seront ajoutées, au nom de l'économie!
		Ne trouvez-vous pas que l'on fait déjà notre part? Ne trouvez-vous pas que l'Est de Montréal mérite mieux que de l'industrie?
Lucie Ricard	M. Pierre Lessard- Blais	Quand la rue Notre- Dame Est à la hauteur du parc Bellerive sera réparée afin d'atténuer le bruit et la vibration causés par les nombreux camions qui y passent et quand installerez-vous un radar afin de limiter la vitesse de ces mastodontes?
Frank Bologna	M. François Limoges	Hello There was construction done in front of my home 5499 saint Zotique and the construction debris rocks tar pieces and other debris was left on the cycling road. Very dangerous for the bikers Its been almost 2 weeks that it was finished the work, but no one came to clean up Please send a crew to clean up the area
Julie Létourneau	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Lors de la présentation publique concernant l'aménagement du viaduc Rockland, la Ville avait présenté deux propositions distinctes aux citoyens présents à cette assemblée. Je voudrais savoir si le choix final a été fait entre les deux options et, si oui, est-ce que vous prévoyez présenter le choix final au public.

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Jennifer Lichtner	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	We just experienced the worst flash flooding Montreal has ever seen - 173mm of rain in one day. I do not understand why it took 1 hour for the Red Cross to be made available when a major pipe explodes in downtown Montreal, yet it took 6 days for your administration to make it available for the citizens of Pierrefonds-Roxboro following the the flash flooding. It finally became available through 311 last Thursday afternoon. Many of my neighbours and I were affected and trying to clean our own homes. None of us had time to be checking on all of the elderly neighbours. I have an 85 year old neighbour stuck in mould for 6 days; she started coughing on Wednesday. CIUSSS West Island has been warning people of the level of danger in being exposed to mould for more than 48 hours. I am worried elders in our community are still in their homes. Why is the fire department not making preventative visits in the boroughs and demerged cities?
Luc Prud'homme	Mme Maja Vodanovic	Saliut ville de Montral.
		je n lme pas voir notre rue qui sont entrain de tout réparrerm, par cause de tuyaux,mais je veux que la pression d,eau revienne maintenant.
		je veux perendre un bonne douche avec de la pression d eau forte et faire la vaiusselle avec de la pression d eau forte maintenant.
		je ne suis déjà plus capable de voir I eau à moitié qui coule comme rien. je veux de la pression d'eau maintenant quand je prend une douche.
Josée Desmeules	Mme Sophie Mauzerolle	Il semble que la Direction régionale de la santé publique de Montréal ait initié, en partenariat avec le Service de l'urbanisme et la Ville de Montréal, une évaluation d'impacts sur la santé sur le projet de prolongement autoroutier Assomption-Souligny. Pouvez-vous svp confirmer cette information et si oui nous donner des détails supplémentaires sur le cadre et l'échéancier.
Marc Froger	Mme Nancy Blanchet	De quels moyens concrets dispose un citoyen de Lasalle pour demander le contrôle et l'application des différents règlementations, permis et zonages concernant les troubles et nuisances excessives liées à l'activité de bar/club Sous Le Palmier en zone résidentielle ?
À l'ovairation du délati	imparti pour la Dériada da	quoetione du public per la Pàglament que la presédu
		questions du public par le <i>Règlement sur la procédu</i> onseil (06-051), la présidente du conseil, Mme Martir

A l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure* d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 30. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 35, le conseil reprend ses travaux.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 15.01 comme convenu en début d'assemblée.

Déclaration pour la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition

Attendu que le 23 août marque la date anniversaire de l'insurrection de 1791, au cours de laquelle des hommes et des femmes mis en esclavage sur la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue ont revendiqué leur liberté;

Attendu que l'UNESCO a initié, en 1998, la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;

Attendu que cette journée constitue à la fois un devoir de mémoire et un appel à lutter contre toutes les formes de servitude, le racisme, les préjugés, les discriminations raciales et les injustices sociales;

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) dans l'espoir d'éradiquer les injustices sociales héritées de la traite des Noirs et de lutter contre le racisme et les discriminations raciales;

Attendu que Montréal s'est engagée à combattre toutes les formes de discrimination en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004), la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble (2015) et la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre (2020);

Attendu qu'à la suite de la réception du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques, en juin 2020, l'administration de la Ville de Montréal a reconnu l'existence du problème et s'est engagée à agir pour le combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a créé, en octobre 2020, le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques (BRDS), relevant de la direction générale, afin de s'assurer que l'ensemble des unités de la Ville agissent fermement et de façon concertée pour combattre le racisme et les gestes discriminatoires qui en découlent;

Attendu que la Ville de Montréal est fermement engagée à ce que les personnes noires soient mieux représentées à la Ville et soient incluses à tous les niveaux de la fonction publique montréalaise, qu'elles soient en sécurité et qu'elles puissent vivre dignement et s'épanouir pleinement dans la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal met en place des actions concrètes et mesurables afin de rendre la fonction publique municipale plus représentative et inclusive des diversités montréalaises et de combattre le profilage racial et social;

Attendu que la diversité constitue une force vive qui enrichit Montréal à tous points de vue, qu'elle fait partie de son histoire, de son identité et de son développement, et qu'il faut la reconnaître et la chérir;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

M. Josué Corvil M. Luc Rabouin M. Benoit Dorais Mme Caroline Bourgeois

M. Robert Beaudry Mme Josefina Blanco Mme Marie-Andrée Mauger Mme Sophie Mauzerolle

Mme Magda Popeanu Mme Émilie Thuillier M. Alain Vaillancourt

Mme Maja Vodanovic M. Éric Alan Caldwell

Mme Alia Hassan-Cournol

Mme Marianne Giguère Mme Despina Sourias

M. Alex Norris

Mme Dominique Ollivier M. François Limoges M. Pierre Lessard-Blais Mme Marie Plourde Mme Véronique Tremblay M. Sterling Downey

Mme Vicki Grondin M. Sylvain Ouellet

Mme Nathalie Goulet M. Peter McQueen Mme Lisa Christensen Mme Virginie Journeau Mme Julie Roy M. Aref Salem Mme Chantal Rossi Mme Alba Zuniga Ramos M. Benoit Langevin Mme Stephanie Valenzuela M. Alan DeSousa **Mme Mary Deros Mme Christine Black** M. Abdelhaq Sari M. Julien Hénault-Ratelle M. Dimitrios (Jim) Beis Mme Catherine Clément-Talbot Mme Angela Gentile M. Dominic Perri M. Laurent Desbois M. Sonny Moroz M. Doug Hurley Mme Effie Giannou M. Michel Bissonnet Mme Vana Nazarian Mme Nancy Blanchet M. Richard Deschamps M. Luis Miranda Mme Andrée Hénault

M. Serge Sasseville

Et résolu:

que la Ville de Montréal :

- 1- soit solidaire avec les communautés noires et souligne la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;
- 2- réitère sa politique de tolérance zéro en matière de racisme et de discrimination et accélère ses efforts en matière de sensibilisation, d'inclusion, et de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques par l'entremise de ses programmes, politiques et activités;
- 3- salue la Ligue des Noirs du Québec, qui a fait reconnaître la Commémoration de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition auprès des différents paliers de gouvernement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal souligne la présence de MM. Max Stanley Bazin, président de la Ligue des Noirs du Québec et Darlid Julien, vice-président, au balcon des invités, et salue M. Dan Philip, ancien président de la Ligue des Noirs du Québec, qui nous a quittés. Mme Plante mentionne que la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition est un devoir de mémoire et un appel à lutter contre le racisme et toutes formes de servitudes et que cette journée, décrétée par l'UNESCO en 1997, permet de rendre hommage à ceux et celles qui ont souffert et payé de leur vie le prix de l'esclavagisme.

Mme Plante poursuit en mentionnant que se remémorer cette date nous permet de ne pas refaire les erreurs du passé et qu'il faut continuellement lutter pour la justice, l'égalité, la tolérance et le respect. Elle rappelle que le 23 août marque l'insurrection de 1791 qui s'est produite à Saint-Domingue, aujourd'hui Haïti, où plusieurs esclaves ont revendiqué leur liberté et que c'est plus de 15 millions de personnes qui ont été victimes de la traite transatlantique que nous commémorons. Mme Plante indique que la Ville de Montréal, par ses différentes actions, continue de lutter fermement contre le racisme et les discriminations systémiques.

Adopté à l'unanimité.

45.04

En conclusion, la mairesse de Montréal remémore la vie de la jeune esclave montréalaise Marie-Joseph Angélique, qui est une partie importante de l'histoire du Québec et de Montréal. Elle réaffirme l'engagement de la Ville de Montréal à lutter contre le racisme et les discriminations systémiques ainsi que sa solidarité avec toutes les communautés. Mme Valérie Plante invite les membres du conseil à adopter la Déclaration pour la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

M. Corvil salue la présence au balcon des représentants de la Ligue des Noirs du Québec et rappelle que la traite transatlantique des Noirs est l'une des parties les plus sombres de l'histoire de l'humanité. Il définit le terme de traite négrière comme un commerce des Noirs arrachés de leur terre maternelle et vendus comme esclaves et transportés en Amérique, et que cette traite a fourni une main-d'œuvre bon marché aux Européens qui exploitaient en Amérique les mines d'or et d'argent ainsi que plusieurs plantations de canne à sucre, de cacao, de café, de coton et de tabac.

M. Corvil raconte brièvement l'histoire de cette traite dans l'île d'Haïti, ce qui a amené à la révolte des esclaves et de l'indépendance de la première nation noire en Amérique. Il énumère certaines conséquences de la traite négrière sur le plan sociopolitique, économique, politique et culturel. Le conseiller Corvil termine en rappelant que l'UNESCO a désigné le 23 août Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition afin de rendre hommage à tous ces combattants de la liberté et il espère que cette journée nous permettra d'avoir un regard rétrospectif sur l'esclavage et ses conséquences afin de continuer à lutter contre l'exploitation humaine sur toutes ses formes. Il demande que son nom soit ajouté comme appuyeur à cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie le conseiller Josué Corvil pour son intervention. Elle confirme que le nom de M. Josué Corvil ainsi que tous les membres présents du conseil municipal sont ajoutés comme appuyeurs-es à cette Déclaration.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle les points 80.01 (42.03) et 42.07 comme convenu en début d'assemblée. CM24 0893 Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2024 et avoir exposé la position à prendre; Il est proposé par M. François Limoges appuyé par Mme Caroline Bourgeois Et résolu : que l'orientation du conseil municipal soit : d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053). Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence: M. Luis Miranda

1243599004 80.01 (42.03)

CM24 0894

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2024 par sa résolution CM24 0758;

Vu le dépôt et la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2024 par sa résolution CM24 0758;

Vu l'avis public publié par le greffier le 11 juillet 2024 dans Le Devoir et dans The Gazette, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T 11.001);

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 1019;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix, en présence de la mairesse, Mme Valérie Plante.

Dissidence:

M. Luis Miranda

42.07 1243599003

À 21 h 19, le conseil poursuit l'étude des points 30.01 à 30.05.

CM24 0895

Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool du Mtelus, de la SAT Société des arts technologiques, d'établissements des Sociétés de développement commercial du Quartier Latin et du Village et du permis de réunion de l'organisme Exposé noir dans le cadre des événements décrits dans le présent dossier décisionnel

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1211;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de Mtelus, enregistrée au numéro 3375080283, dans le cadre de la 25^e édition du festival Mutek jusqu'à 4 h le 24 août 2024 et jusqu'à 6 h le 25 août 2024;
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de SAT Société des arts technologiques, enregistrée au numéro 1140728099, dans le cadre des événements suivants :
 - la 25^e édition du festival Mutek, jusqu'à 6 h les 24, 25 et 26 août 2024;
 - la série Convergence, jusqu'à 8 h les 28 septembre, 2 et 30 novembre 2024 et le 1er janvier 2025;
 - Octov, jusqu'à 6 h le 29 septembre 2024;
- 3- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion d'Exposé noir, enregistrée au numéro 1173510497, dans le cadre de l'événement qu'il organisera à la Fonderie Darling, jusqu'à 8 h le 31 août 2024;
- 4- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool des établissements commerciaux ci-après désignés de la Société de développement commercial du Quartier latin dans le cadre de l'événement « La nocturne du Quartier latin » jusqu'à 6 h, le 7 septembre 2024 :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro de permis d'alcool
3 Brasseurs	1658, rue Saint-Denis	1149785199	100015821-2
Arcade Montréal	2031, rue Saint-Denis	1171647002	100155390-1
Bar Meltdown Montréal	2035, rue Saint-Denis	1171199285	9892639
Bistro à Jojo	1627, rue Saint-Denis	1146358271	100006767-1
Brasserie Artisanale L'Amère À Boire	2049, rue Saint-Denis	1145697844	100013334-1

Brasserie du Monde	1567, rue Saint-Denis	1179435046	100080580
Café Gitana	2080, rue Saint-Denis	1165864506	100150391-1
Frite Alors!	1710, rue Saint-Denis	1165559734	9937954
L'Abreuvoir	403, rue Ontario E	1165834665	9202201 et 9339003
La Distillerie	300, rue Ontario E	1162863113	9438243
Le Bon Vieux Temps	2051B, rue Saint-Denis	1178710860	18311565
Gaufre et café	404, rue Ontario E	1175185363	10133595-1
Le Crimson	323, rue Ontario E	1173791345	100187054-2
Le Psy Bar	2073, rue Saint-Denis	1173214793	100061697-2
Le Red Room	2037, rue Saint-Denis	1179078515	10221556
Le Saint-Bock Brasserie Artisanale	1741, rue Saint-Denis	1163719140	100167536-1
Menthe et Couscous	361, rue Émery	1168217314	100015821-2
Point Bar	2017, rue Saint-Denis	1168801562	100191619-1
Point Bar Lounge	1735, rue Saint-Denis	1174043092	282020
Pub L'Île-Noire	1649, rue Saint-Denis	1144428233	100181321-1
Randolph Pub Ludique	2041, rue Saint-Denis	1176636497	100178574-1
Turbo Haüs	2040, rue Saint-Denis	1173403024	100079798-1

5- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool des établissements commerciaux ci-après désignés de la Société de développement commercial du Village dans le cadre de l'événement « Nocturne du Village », jusqu'à 6 h le 14 octobre 2024 :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro de permis d'alcool
Stéréo	858, rue Sainte-Catherine E	1161111910	100143982-1
Bar Le Campus	1111, rue Sainte-Catherine E	1177636827	100012765-1
Le Bar S.T.O.C.K.	1171, rue Sainte-Catherine E	1160816048	100152835-1
Bar Discothèque Unity III	1171, rue Sainte-Catherine E	1167795195	100152827-1
Le Date Piano Bar	1218, rue Sainte-Catherine E	1144219236	100019695-1
Bar Renard / Motel Motel	1272-1276, rue Sainte- Catherine E	1171762074	100186395-1
Notre-Bœuf-de-Grâce	1302, rue Sainte-Catherine E	1174437682	100180174-5
Le Protocole bistro- lounge	1310, rue Sainte-Catherine E	2278908209	10236257-1
Bar l'Aigle Noir	1315, rue Sainte-Catherine E	1174270216	100065144-1
Le Saloon Bistro Bar	1333, rue Sainte-Catherine E	1177005817	100110379-2
District Video Lounge	1365, rue Sainte-Catherine E	1172397607	100209148-1
Rebel Brasserie Urbaine	1470, rue Sainte-Catherine E	1161097812	9908963
Complexe Sky	1474-1482, rue Sainte- Catherine E	1161097812	100174300-1
Restaurant Morelia	1477, rue Sainte-Catherine E	1174511171	10049593-2
Bar Le Cocktail	1669, rue Sainte-Catherine E	1170154547	100066894-1
Bar Le Stud	1812, rue Sainte-Catherine E	1146553673	100077834-2
Bar Le Normandie	1295, rue Atateken	1172490089	100066449-1

6- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool des établissements commerciaux ci-après désignés de la Société de développement commercial du Village dans le cadre de l'événement « Le nouvel an dans le Village », jusqu'à 6 h le 1er janvier 2025 :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro de permis d'alcool
Stéréo	858, rue Sainte-Catherine E	1161111910	100143982-1
Bar Le Campus	1111, rue Sainte-Catherine E	1177636827	100012765-1
Le Bar S.T.O.C.K.	1171, rue Sainte-Catherine E	1160816048	100152835-1
Bar Discothèque Unity III	1171, rue Sainte-Catherine E	1167795195	100152827-1
Le Date Piano Bar	1218, rue Sainte-Catherine E	1144219236	100019695-1
Bar Renard / Motel Motel	1272-1276, rue Sainte- Catherine E	1171762074	100186395-1
Notre-Bœuf-de-Grâce	1302, rue Sainte-Catherine E	1174437682	100180174-5
Chilanga Taqueria	1371, rue Sainte-Catherine E	1177530533	10180612-2
Bar l'Aigle Noir	1315, rue Sainte-Catherine E	1174270216	100065144-1

Le Saloon Bistro Bar	1333, rue Sainte-Catherine E	1177005817	100110379-2
District Video lounge	1365, rue Sainte-Catherine E	1172397607	100209148-1
Rebel Brasserie Urbaine	1470, rue Sainte-Catherine E	1161097812	9908963
Complexe Sky	1474-1482, rue Sainte- Catherine E	1161097812	100174300-1
Restaurant Morelia	1477, rue Sainte-Catherine E	1174511171	10049593-2
Bar Le Cocktail	1669, rue Sainte-Catherine E	1170154547	100066894-1
Bar Le Stud	1812, rue Sainte-Catherine E	1146553673	100077834-2
Bar Le Normandie	1295, rue Atateken	1172490089	100066449-1
Bar Rocky	1673, rue Sainte-Catherine E	1160529237	100085340-1

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1248994008

CM24 0896

Approuver la demande de permis de démolition pour l'immeuble situé aux 1970, 1976 et 1980, boulevard Gouin Est, lot 1 741 425 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1226;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver la demande de démolition du bâtiment sis aux 1970, 1976 et 1980, boulevard Gouin Est, lot 1 741 425 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1249570008

CM24 0897

Fermer et retirer du domaine public à titre de « rue » une partie du lot 1 110 400, pour être versé dans le domaine public à titre de « parc local », en prévision des travaux projetés dans le cadre du projet de réaménagement du parc de Spalding / Accepter l'offre de l'arrondissement d'Anjou visant la prise en charge par l'arrondissement d'Anjou des travaux de fermeture de rue d'une partie du lot 1 110 400 aux fins de parc, conformément à l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1215;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser la fermeture et le retrait du domaine public à titre de « rue » d'une partie du lot 1 110 400 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour être versé dans le domaine public à titre de « parc local », en prévision des travaux projetés dans le cadre du projet de réaménagement du parc de Spalding;
- 2- d'accepter l'offre de l'arrondissement d'Anjou visant la prise en charge par l'arrondissement d'Anjou des travaux de fermeture de rue d'une partie du lot 1 110 400 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de parc, conformément à l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimit	é.
30.03 1245837001	
	
CM24 0898	
Montréal au volet inondations (PRA	de sept demandes d'aide financière provenant de diverses unités de la Ville de Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux FI) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec dans le projets du 1 ^{er} avril au 15 mai 2024
Vu la recommanda	tion du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1195;
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	Mme Caroline Bourgeois
Et résolu :	
Montréal et totalis Programme de ré	t de sept demandes d'aide financière provenant de diverses unités de la Ville de ant un montant d'environ 49 000 000 \$, au volet Aménagements résilients du silience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du ministère des Affaires Habitation du Québec dans le cadre de l'appel à projets du 1 ^{er} avril au 15 mai 2024.
Un débat s'engage	
Adopté à l'unanimit	é.
30.04 1249339002	

Autoriser une entente complète et finale de 480 133,70 \$ avec le propriétaire 9319-4975 Québec inc, à la suite de l'expropriation de parties du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Remplacer le plan P-186 St-Michel par le plan P-235 St-Michel pour modifier l'assiette de la servitude de non-accès / Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une parcelle pour une servitude permanente pour un feu de circulation conformément au plan P-237 St-Michel / Payer une dernière indemnité complète et finale de 250 809,70 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1210;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente relative à l'indemnité complète et finale à verser à 9319-4975 Québec inc., à titre de propriétaire expropriée, (ainsi qu'aux droits du propriétaire précédant 9288-2398 Québec inc. et ce, conformément à l'acte de vente publié sous le numéro 24 531 626), à la suite de l'expropriation de parcelles du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques à préparer et à signer l'ensemble des documents nécessaires pour finaliser l'entente intervenue;
- 3- de remplacer le plan P-186 St-Michel par le plan P-235 St-Michel afin de prévoir une servitude de non-accès partielle;
- 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une parcelle du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une servitude permanente d'utilité publique pour des feux de circulation, conformément au plan P-237 St-Michel;
- 5- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Louise Boutin, du Service des affaires juridiques, un chèque pour le résidu de l'indemnité complète et finale, relativement aux parcelles expropriées, au montant de 250 809,70 \$, en capital, intérêts et frais, et rédigé à l'ordre de David Sauvé en fidéicommis;
- 6- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
30.05 1240059001
À 21 h 23,
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Caroline Bourgeois
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.
Le conseil débute l'étude des points 30.06 à 30.10.
À 21 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au lendemair le mardi 20 août à 9 h 30.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 août 2024 13 h

Séance tenue le mardi 20 août 2024 – 9 h 30 salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

M. Giovanni Rapanà

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Ericka Alneus, M. Jérôme Normand, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé et M. Craig Sauvé

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.01 :

M. Giovanni Rapanà

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.01 :

Mme Ericka Alneus, M. Jérôme Normand, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé et M. Craig Sauvé

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.02 :

M. Robert Beaudry et M. Giovanni Rapanà

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.02 :

Mme Ericka Alneus, M. Jérôme Normand, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé et M. Craig Sauvé

AUTRES PRÉSENCES:

M. Benoit Dagenais, Directeur général

Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville

M. Michel Turcotte, Agent de recherche

Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Ensuite, la présidente du conseil mentionne le décès de M. Jean-Claude Lespérance, une figure marquante du monde du spectacle et de l'humour ici au Québec. Elle offre ses plus sincères condoléances à ses proches et à sa famille.

Mme Musau Muele poursuit et souligne la vie de la militante dans le domaine des soins, Mme Sheila Kussner, une bénévole exemplaire et pionnière des services de soutien des soins oncologiques à Montréal. Mme Musau Muele rappelle quelques réalisations de Mme Kussner, notamment la fondation du programme et du Centre de bien-être « L'espoir, c'est la vie », et sa grande implication dans l'installation de l'oncologie comme discipline au sein de la Faculté de médecine de l'Université McGill, qui lui ont valu de nombreuses distinctions tout au long de sa vie, ayant été nommée officier de l'Ordre du Canada et de l'Ordre national du Québec et ayant été élevée au grade de Commandeure de l'Ordre de Montréal.

De plus, la présidente du conseil souhaite rendre hommage à M. Pierre Sigouin, fondateur en 1994 du Réchaud-Bus, destiné à venir en aide aux jeunes de 8 à 15 ans provenant de milieux défavorisés. Elle précise qu'en 2006, M. Sigouin a mérité le prix d'excellence de l'Association canadienne du transport urbain pour son action bénévole et en 2015, le prix Coup de cœur des employés de Radio-Canada, remis dans le cadre du concours « Gens de cœur ». Elle termine en affirmant que son héritage se poursuit aujourd'hui grâce à l'engagement d'une centaine de bénévoles issus de la STM et à de nombreux donateurs qui permettent au Réchaud-Bus de maintenir sa mission.

Mme Musau Muele offre ses condoléances à la famille et aux proches de Mme Sheila Kussner et de M. Pierre Sigouin et demande d'observer un moment de silence.

Puis, la présidente du conseil remercie les membres pour ce moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 9 h 35, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Alexandre Popovic	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt) (M. Benoit Dorais)	Questionne les frais d'avocat assumés par la Ville dans la défense de quatre policiers qui sont intervenus auprès de Koray Kevin Celik en 2017 et souhaite une reconnaissance des faits / Questionne également les frais d'avocat assumés par la Ville concernant deux policiers impliqués dans l'enquête sur le décès de David Tshiteya Kalubi
Dimitrios Roussopoulos	M. Luc Rabouin	La Ville est-elle disposée à ajouter un rabais fiscal de 19 M\$ dans son budget de 2025 pour les OBNL et les coopératives d'habitation? / Si ce n'est pas possible pour le budget 2025, est-ce possible pour 2026 ou 2027?

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Marc Poulin	M. Luc Rabouin	Pourquoi un coût de 666 \$ pour une vignette de stationnement d'un scooter à titre de deuxième véhicule dans l'arrondissement du Plateau—Mont-Royal? / Pourquoi ne pas exempter les scooters de vignettes de stationnement et leur permettre de se garer gratuitement?
Richard Phaneuf	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Est-ce possible de remettre une partie des taxes foncières payées par les OBNL et les organismes de logements sociaux comme le fait la Ville de Toronto? / Demande la diminution du fardeau fiscal des OBNL de logements sociaux / Commentaires
Robert Michael Edgar	M. Peter McQueen	Demande s'il est possible de rencontrer M. Peter McQueen à l'angle des rues De Maisonneuve et Grand Boulevard dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce afin d'évaluer les enjeux de sécurité à cette intersection? / Réitère sa demande

À 9 h 59, la présidente du conseil fait la lecture de 14 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

À

Question de **Objet**

Irwin Rapoport Mme Valérie Plante (M. Peter McQueen)

Not a Terrebonne question - Thousands of NDG residents continue to oppose the imposed Terrebonne bike lanes, insisting they be removed, and are concerned that more bike lanes will be installed in the next 15 months without consultation, especially on side streets, Girouard, and other arteries in NDG, as well as CDN. Borough residents object to being disrespected and belittled by Projet Montreal elected officials, who install bikes paths based on ideological reasons. We, along with other Montrealers, demand that the city place an immediate moratorium on the placing of bike paths until after the next municipal election. Many resident in the Ahunstic and Park Extension Boroughs feel the same way, especially the lack of public consultation and no defined process by the city. The \$500 million for bike paths should be focused on many pressing issues in the boroughs and the city.

i thus ask: Does the city intend to install more bikes path in CDN-NDG between now the start of the next municipal election - where and when? Should more bike paths be installed, including Jean Talon between Decarie and CDN, will there be a public consultation process or merely a notice that a bike path is being installed, along with an information meeting?

	,	
Question de	À	<u>Objet</u>
James Matheson	Mme Marie-Andrée Mauger	I would like to know if we can make a 10km ball to mimic a mountain so we control the temperature If we move cold air from the sky to the ground it will make the ground cold, If we make large 10km balls we can drop the temperature (a ball can be made any height) I hope you will allow this From my understanding its the only way to drop the temperature thank you
Maria Grillo	M. Giovanni Rapanà (Mme Caroline Bourgeois)	Along with poor security in our district. Our district has zero cleanliness, from mowing the lawn, to picking up litter when will action be taken by LA plante govt
Julian Dussollier	M. Pierre Lessard-Blais	Bonjour, J'apprécie chaque année la rue piétonne sur la Rue Ontario. Je me demande pourquoi celle-ci n'est pas piétonne toute l'année avec des activités d'été et des activités d'hivers. Cela rendrait cette promenade encore plus attrayante. Je suis actuellement locataire et j'aimerai acheter dans un quartier qui privilégie la vie locale. Merci de votre réponse.
Rani Khoury	M. Dimitrios (Jim) Beis	Hello,
		We recently requested no-parking signs at Rue d'Orleans entrance only in Pierrefonds to address issues during winter with bad snow removal services resulting in bottlenecks at the beginning of the street. However, no parking signs were instead placed from 6 P.M. to 8 A.M. throughout the whole street. This is a residential area with no schools or businesses, side parking is essential for home owners so these hours seem unnecessary and do not address our request. Could you please explain this decision and reconsider removing the signs? We suggest placing them only for the first 50 meters from the traffic light to better address the issue. Thank you.
Jessica Ciucci	Mme Nancy Blanchet	I just went through the process of obtaining a permit. Why is it so slow, i heard from numerous people the long wait and bad service. What's the reasoning for it and why is the process taking so long?
Jared Laberge	M. Craig Sauvé (M. Benoit Dorais)	Hi, Craig Sauvé was interviewed on CBC last July and asked about the cause of the flood on Sainte-Marie street. He said that the city does not yet know the cause but they are looking into it.
		What were the findings and what is being done to correct the situation?
		Last year, The repairs to our basement came to more than \$50 000, several weeks of cleaning and packing and months of living without what is

and packing and months of living without what is more than half of our living space. We cannot keep going through this every year while the city promises to do something yet nothing is done

time and time again.

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Patrick Perus	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	L'interdiction des chiens en terrasse a l'extérieur est quasi unique au monde. Jamais vu cela ailleurs. Dans un monde deja sur-régulé, est-ce vraiment nécessaire? Pourquoi cette règle?
Najat Rahman	M. Alain Vaillancourt	Device placed above a street lamp on Vincent d'Indy that looks inside my apartment
		Is it a sensor or a sound deterrent device or a camera?
		I wonder why this device faces into my apartment.
Marc Poulin	Mme Magda Popeanu	Mme Popeanu Je m'adresse à vous en tant que responsable de la démocratie au comité exécutif. Dans le monde des affaires, il est reconnu de tous que le fait de commenter anonymement sur les réseaux sociaux à propos de sa compagnie constitue un grave faute d'éthique. Des exécutifs ont dû démissionner ou se sont fait montrer la porte pour de tels manquements à l'éthique. Pensez-vous qu'il devrait en être de même pour les élus de ce conseil qui commenteraient anonymement les affaires ou politiques de la ville de Montréal?
Jacques Bissonnet	Mme Nathalie Goulet	A quand la circulation automobile à sens unique sur le boulevard Gouin entre l'Acadie et Salaberry? Et ou, a quand l'installation de panneaux d'arrêt ou de dos d'âne sur cette portion du boulevard? Merci.
Eric Raemdonck	Mme Gracia Kasoki Katahwa	Suite à ma lettre, envoyée par recommandé et signée par plus de 80 residents du parc Kent, dans laquelle nous déplorons la présence d'itinérants depuis ces cinq dernières années ainsi que leurs comportements, nous aimerions savoir les actions que vous allez prendre pour les relocaliser et quand cela aura lieu. Que faites vous pour corriger cette situation intenable et pourquoi les heures de fermeture du parc ne sont-ils pas respectés? C'est intolérable, ce n'est pas à nous les citoyens de subir ni à pallier à cela. Il est temps d'agir maintenant et concrètement, pas dans cinq ans après des appels d'offres et des consultations ce serait balayer les problèmes devant vous.
		Quand et à quelle date mme et mrs les élus pouvons nous constater de visu que cela soit reglé? Merci de votre attention à ce sérieux problème qui affecte vos citoyens, les insitutions et les commercants ainsi que l'image de notre quartier et de Montréal.

Sincères salutations

DÉPÔT DE DOCUMENT

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Rose-Anne Dery	M. Robert Beaudry	Bonjour,
		Vous avez annoncé récemment qu'une consultation publique allait avoir lieu pour discuter de la crise de l'itinérance ainsi que des enjeux de cohabitation des refuges dans les quartiers.
		- Quelle est la date de début et de fin de cette consultation publique?
		Et comme sous-question :
		- Pourquoi refusez-vous d'attendre les recommandations de cette consultation publique pour les appliquer à l'Église Sainte-Bibiane? Bien faire les choses la première fois est beaucoup plus payant que de devoir pallier les erreurs tel que vécu à la Maison Benoît-Labre qui vit actuellement des ratés importants et des bris de service.
Odette St-Pierre	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Je ne comprends pas vraiment la création des rues de jeux qui sont bien souvent situées sur rues avec cottages, piscines dans la cour, familles plus fortunnées quoi!! Depuis leur existence, je n'y ai jamais vu quelqu'un y jouer a part la toute première journée du confinement de la Covid, et qui aime jouer sur de l'asphalte quand il fait gros soleil!! Pourquoi ne pas créer des ruelles de jeux dans des quatiers avec maisons collées à 2, 3 étages qui permettraient a des enfants moins fortunés de s'amuser et plus apprécier.

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure* d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 22. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 22, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom.

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Questionne la communication d'informations sur l'état de la conduite d'eau qui a éclaté le 16 août dernier, demande quelle est la stratégie pour la centaine de kilomètres de conduites similaires et va-t-on accélérer les auscultations de ces conduites? / Reformule sa question
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Pourquoi la Ville n'a pas fermé les différents émissaires adjacents au boulevard du Tricentenaire lors du premier déversement dans le fleuve à Pointe-aux-Trembles et comment expliquer plusieurs déversements? / Quelles sont les actions de l'Administration pour empêcher d'autres déversements d'huile à cet endroit?

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Comment expliquer l'arrêt de la construction du bassin de rétention Leduc dans l'arrondissement de Saint-Laurent?
À 10 h 38,		
	l. François Limoges	
	lme Chantal Rossi	
de prolonger la Pério	de de questions des mer	mbres du conseil de sept minutes, conformément à assemblée et les règles de régie interne du conseil
La proposition est agré	ée.	
Question de	À	<u>Objet</u>
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Quel est le constat de la Ville sur l'arrêt du projet de construction du bassin de rétention Leduc?
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Est-ce que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga- Maisonneuve va remettre en place la collecte des ordures ménagères à chaque semaine en période estivale?
À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 44.		
La présidente du con M. François Limoges, _I	seil, Mme Martine Musat pour la suite de l'ordre du j	u Muele, cède la parole au leader de la majorité, jour.
À 10 h 44, le conseil rep	orend ses travaux à la réur	nion des points 30.06 à 30.10.

Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2024 de 236 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de 185 000 \$ en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de leur intégration au site de gestion de sol du Parc d'Entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1208;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire, pour l'année 2024, de 236 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de 185 000 \$ en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC), dans le cadre de leur intégration au site de gestion de sol du Parc d'Entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC);
- 2- d'autoriser l'ajustement des enveloppes budgétaires des arrondissements vers le SCAEC pour 2025 et les années subséquentes;
- 3- d'imputer ces sommes, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.06 1249711001	

CM24 0901

Autoriser la signature des ententes de contribution financière en lien avec le Programme d'infrastructures municipales d'eau PRIMEAU 2023, volet Renouvellement de conduites, pour le Programme 18100

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1201;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver les projets de convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal, établissant les droits et les obligations des parties relativement au versement de l'aide financière pour le Programme 18100;
- 2- d'autoriser la mairesse de Montréal et le greffier de la Ville à signer les conventions de subvention, pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
30.07 1249569004

Majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 24 460,93 \$, taxes incluses, afin de retenir les services professionnels de Terrapex Environnement ltée requis pour des études environnementales complémentaires et la préparation des documents relatifs à la demande d'approbation d'un plan de réhabilitation et la demande d'autorisation pour le projet Champ des Possibles - Aménagement d'un parc et espace naturel sur un ancien lieu d'élimination de matières résiduelles et la réalisation du projet d'aménagement du Champ des possibles Lot 5 094 459 et Lot 2 334 609

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1209;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 24 460,93 \$, taxes incluses (22 336,09 \$, taxes nettes), afin de retenir les services professionnels de Terrapex Environnement Itée, requis pour des études environnementales complémentaires et la préparation des documents relatifs à la demande d'approbation d'un plan de réhabilitation et la demande d'autorisation pour le projet Champ des Possibles - Aménagement d'un parc et espace naturel sur un ancien lieu d'élimination de matières résiduelles et la réalisation du projet d'aménagement du Champ des possibles, Lot 5 094 459 et Lot 2 334 609 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
30.08 1249034002	

CM24 0903

Accepter l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les travaux de resurfaçage sur la rue William-Tremblay, entre la rue Augustin-Frigon et la rue Molson, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) conformément au 2° alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1200;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de prendre en charge les travaux de resurfaçage sur la rue William-Tremblay, entre la rue Augustin-Frigon et la rue Molson, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.		
30.09 1247231049		

Accepter les offres de services de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la coordination et la réalisation de travaux d'aménagement de rue pour les années 2024 et 2025, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1284;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de prendre en charge la coordination et la réalisation de travaux d'aménagement de rue pour les années 2024 et 2025, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.10 1245551002

À 10 h 47,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.11 à 30.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0905

Approuver, avec réserves, la Planification des besoins d'espace 2024 (PBE) du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1285;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu:

- 1- d'approuver les besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construction d'une école, tel que demandé dans le cadre de la Planification des besoins d'espace 2024, pour les secteurs scolaires suivants :
 - Secteur 3 Ahuntsic-Bordeaux (niveau primaire)
 - Secteur 18 Pointe-Saint-Charles (niveau primaire)
 - Secteur 22 Côte-des-Neiges Ouest (niveau primaire)
 - Secteur Ouest Quartier Namur-Hippodrome (niveau secondaire)
- 2- de refuser le besoin en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construction d'une école, tel que demandé dans le cadre de la Planification des besoins d'espace 2024, pour le secteur scolaire suivant :
 - Secteur 8 Parc-Extension (niveau primaire)

3-	de convenir avec le Centre de services scolaire de Montréal d'un délai de cession d'un immeuble
	autre que celui prévu à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3) (LIP), soit deux ans suivant
	la prise d'effet de la planification, tel que le prévoit l'article 272.10 au quatrième alinéa de la LIP, qui
	prend en compte les délais nécessaires à la préparation des terrains, pour le secteur scolaire
	suivant :

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, soulève une question de privilège. Il souhaite que l'expression « parler des deux côtés de la bouche » soit retirée par le conseiller Sonny Moroz.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, demande au conseiller Sonny Moroz de retirer ou remplacer cette expression. Le conseiller Moroz retire ses propos. La présidente du conseil le remercie et l'invite à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

30.11 124985600

CM24 0906

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (369 697 438,53 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1289;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (369 697 438,53 \$).

Adopté à l'unanimité.

30.12 1246394002

CM24 0907

Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans, quant à l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1282;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans, à compter du 25 août 2024 jusqu'au 25 août 2029, à l'égard de l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Christine Black

d'apporter les amendements suivants au présent dossier :

« D'amender le sommaire décisionnel afin que la déclaration de compétence visée par la résolution CM 30.13 quant à l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) soit prolongée jusqu'au 25 août 2027 au lieu du 25 août 2029. »

ET

« D'amender l'objet du sommaire décisionnel afin de mandater l'Agence de mobilité durable pour la production d'un bilan de performance, incluant le nombre de constats émis par arrondissement, au plus tard le 25 février 2027 et inclure dans ce rapport une évaluation de la satisfaction de chacun des arrondissements. »

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Sophie Mauzerolle qui indique que l'Administration est en faveur de cette proposition d'amendement. La présidente la remercie et déclare l'amendement adopté.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil met aux voix le point 30.13, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.13 1245548001

CM24 0908

Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'adoption d'un règlement relatif aux animaux domestiques, à compter du 23 août 2024 jusqu'au 22 août 2033 / Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'application de la réglementation lorsqu'il s'agit d'une situation visant un chien mordeur ou au comportement agressif, à compter du 23 août 2024 jusqu'au 22 août 2033, le tout conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1283;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1-	de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'adoption d'un règlement
	relatif aux animaux domestiques à compter du 23 août 2024 jusqu'au 22 août 2033, conformément à
	l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. C-11.4);

2-	de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'application de la
	réglementation visant un chien mordeur ou au comportement agressif à compter du 23 août 2024
	jusqu'au 22 août 2033, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole
	du Québec (RLRQ c. C-11.4).

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
30.14 1248726002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec, conformément au paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1247499005	

CM24 0910

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 25 175 559 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du centre hospitalier de l'Université de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement autorisant un emprunt de 25 175 559 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre hospitalier de l'Université de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1246626001		

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 46 600 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement autorisant un emprunt de 46 600 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1248465003		

CM24 0912

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 120 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement autorisant un emprunt de 120 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1249688001	

CM24 0913

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 159 396 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement autorisant un emprunt de 159 396 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1248285002	

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 329 743 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement autorisant un emprunt de 329 743 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1248465002	

CM24 0915

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1240025002			
	 	 	
CM24 0916			

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment pour des personnes ayant besoin d'aide ou d'hébergement sur le lot 2 249 901 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment pour des personnes ayant besoin d'aide ou d'hébergement sur le lot 2 249 901 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1249480007	

CM24 0917

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la Politique de respect de la personne (19-013)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Politique de respect de la personne (19-013) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1248471001	

À 11 h 29,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0918

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située au nord-est de la 19° Avenue, entre la rue Bélanger et la rue Saint-Zotique Est, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située au nord-est de la 19^e Avenue, entre la rue Bélanger et la rue Saint-Zotique Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2024 par sa résolution CM24 0752;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située au nord-est de la 19^e Avenue, entre la rue Bélanger et la rue Saint-Zotique Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2024 par sa résolution CM24 0752;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2024 par sa résolution CE24 0790;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu:

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située au nord-est de la 19e Avenue, entre la rue Bélanger et la rue Saint-Zotique Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».
- 2- de créer une servitude d'utilités publiques sur les lots 6 562 632 à 6 562 670 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFGHJKA, tel qu'identifiée au plan.

Ado	ntá	à	l'un	anir	nitá
Auo	pte	а	i un	arııı	me.

42.01 1239945006

Règlement 24-018

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 73 200 000 \$ afin de financer les services professionnels et des travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines prévus dans le cadre du projet Sainte-Catherine Est - Village

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 73 200 000 \$ afin de financer les services professionnels et des travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines prévus dans le cadre du projet Sainte-Catherine Est - Village » à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2024 par sa résolution CM24 0753;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 73 200 000 \$ afin de financer les services professionnels et des travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines prévus dans le cadre du projet Sainte-Catherine Est - Village » à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2024 par sa résolution CM24 0753;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2024 par sa résolution CE24 0809;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 73 200 000 \$ afin de financer les services professionnels et des travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacements des infrastructures souterraines prévus dans le cadre du projet Sainte-Catherine Est – Village », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.	
42.02 1245340001	
	Règlement 24-019

CM24 0920

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations (23-025) afin de changer l'objet

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations (23-025) afin de changer l'objet » à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2024 par sa résolution CM24 0754;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations (23-025) afin de changer l'objet » à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2024 par sa résolution CM24 0754;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0901;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

⊢ ₊	ráaa	۱	
⊏ι	réso	ıu	

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations (23-025) afin de changer l'objet », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1247637003

Règlement 23-025-1

CM24 0921

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2024 par sa résolution CM24 0755;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2024 par sa résolution CM24 0755;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0900;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006) ».

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui soulève une question de règlement, à l'effet que les propos de la conseillère Vana Nazarian sont hors sujet et demande qu'elle axe son intervention sur le point à l'étude, en vertu de l'article 66 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La présidente du conseil cède ensuite la parole à la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos, qui estime que les propos de sa collègue Vana Nazarian sont en lien direct avec le dossier à l'étude.

La présidente du conseil reconnaît la question de règlement du leader de la majorité, et invite la conseillère Vana Nazarian à concentrer son intervention sur le point à l'étude.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1245515001

Règlement 21-006-1

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 8^e Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 8^e Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2024 par sa résolution CM24 0756;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 8e Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2024 par sa résolution CM24 0756;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 1007;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 8^e Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
- de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur le lot 6 523 591, une partie du lot 6 523 592, des parties des lots 6 523 594 à 6 523 603, une partie du lot 6 523 605, une partie du lot 6 523 606, une partie du lot 6 523 608 et sur les lots 6 523 609 à 6 523 615 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres URQKLMU, le tout tel qu'identifié au plan H-37 Pointe-aux-Trembles, préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, en date du 21 avril 2023, sous le n° 834 de ses minutes, n° de dossier 23332.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1239081003

Règlement 24-020

À 11 h 52,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 et 42.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2024 par sa résolution CM24 0757;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2024 par sa résolution CM24 0757;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024 par sa résolution CE24 1012;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1229066001

Règlement 21-041-2

CM24 0924

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 340 290 du cadastre du Québec à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 340 290 du cadastre du Québec à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2024 par sa résolution CM24 0552;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 340 290 du cadastre du Québec à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2024 par sa résolution CM24 0552;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2024 par sa résolution CE24 0616;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 340 290 du cadastre du Québec à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement ».

Adopté à l'unanimité.	
42.08 1248398005	
	Règlement 24-021

CM24 0925

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter des zones de logement abordable dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal et de Pierrefonds-Roxboro et d'apporter une correction technique à la formule servant au calcul d'une contribution financière complémentaire du volet social / Mandater le Service de l'habitation pour tenir une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter des zones de logement abordable dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal et de Pierrefonds-Roxboro et d'apporter une correction technique à la formule servant au calcul d'une contribution financière complémentaire du volet social, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

II est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter des zones de logement abordable dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal et de Pierrefonds-Roxboro et d'apporter une correction technique à la formule servant au calcul d'une contribution financière complémentaire du volet social;
- 2- de mandater le Service de l'habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. Dimitrios (Jim) Beis

M. Michel Bissonnet **Mme Christine Black**

Mme Catherine Clément-Talbot

M. Josué Corvil **Mme Mary Deros** M. Laurent Desbois M. Alan DeSousa Mme Angela Gentile Mme Effie Giannou M. Julien Hénault-Ratelle

M. Doug Hurley M. Benoit Langevin M. Sonny Moroz Mme Vana Nazarian M. Dominic Perri Mme Chantal Rossi M. Aref Salem M. Abdelhaq Sari

Mme Stephanie Valenzuela Mme Alba Zuniga Ramos

43.01 1248309002

À 11 h 54,	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Luc Rabouin
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les points 44.01 à 44.03 de l'ordre du jour.

Règlement P-20-041-13

CM24 0926

Adopté à l'unanimité.

Adoption avec changements du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », afin d'intégrer le Plan particulier d'urbanisme District central

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », afin d'intégrer le Plan particulier d'urbanisme District central », à l'assemblée du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 10 juin 2024, par sa résolution CA24 09 0173 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA24 09 0173 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à sa séance du 10 juin 2024, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 juin 2024 au 555, rue Chabanel Ouest, 6e étage, Salle du conseil et annoncée au préalable par un avis public paru le 11 juin 2024, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024, par sa résolution CE24 1227;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », afin d'intégrer le Plan particulier d'urbanisme District central.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1249570002

Règlement 04-047-266

CM24 0927

Adoption sans changement du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » pour autoriser une hauteur de construction d'un à dix étages sur un terrain situé au 2760 à 3150, rue Remembrance

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » pour autoriser une hauteur de construction d'un à dix étages sur un terrain situé au 2760 à 3150, rue Remembrance, à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Lachine du 3 juin 2024, par sa résolution CA24 19 0169, et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA24 19 0169 du conseil d'arrondissement de Lachine à sa séance du 3 juin 2024, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 19 juin 2024 au 1800, boulevard Saint-Joseph, et annoncée au préalable par un avis public paru le 7 juin 2024, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024, par sa résolution CE24 1223;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 09-T3, s'appliquant au terrain situé au 2760 à 3150, lots 4 314 375 et 4 314 376 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1240415005

Règlement 04-047-267

Adoption sans changement du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant le retrait de la propriété située au 7979, 8° Avenue (église Saint-Bernardin-de-Sienne) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant le retrait de la propriété située au 7979, 8e Avenue (église Saint-Bernardin-de-Sienne) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement, à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension du 2 juillet 2024 par sa résolution CA24 14 0211, et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA24 14 0211 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension du 2 juillet 2024, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 29 juillet 2024 au 405, avenue Ogilvy, et annoncée au préalable par un avis public paru le 4 juillet 2024, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024, par sa résolution CE24 1299;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant le retrait de la propriété située au 7979, 8° Avenue (église Saint-Bernardin-de-Sienne) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement.

Adopté à	l'unanimité.

44.03 1241010012

Règlement 04-047-268

CM24 0929

Nommer le parc d'Anjou-sur-le-Lac dans l'arrondissement d'Anjou

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1298;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de nommer « parc d'Anjou-sur-le-Lac », le parc qui borde le bassin d'Anjou, constitué des lots 1 006 015, 1 247 539, 1 473 283, 1 871 569, 1 871 568, 1 615 352, 1 990 141, 2 268 842, 2 268 844, 2 268 845, 1 560 552, 2 597 182 et 2 597 166 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et situé dans l'arrondissement d'Anjou, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Adopté à l'unanimité.		
46.01 1244521006		

Motion de l'opposition officielle pour évaluer et ajuster les programmes d'aide financière et de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs pour permettre à un plus grand nombre de commerçants et d'entrepreneurs d'en bénéficier

Attendu que la Ville de Montréal cherche depuis 2008 à soutenir les commerçants et les entreprises impactés par des travaux majeurs;

Attendu que des programmes ont été créés pour atteindre cet objectif, tels que :

- La première phase du programme PR@M Commerce lancée en 2007;
- La seconde phase du programme PR@M Commerce lancée en 2015;
- Le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs lancé en 2018;
- Le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs lancé en 2023;

Attendu que le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs vise expressément à indemniser les commerces et entreprises impactés par des chantiers dans des secteurs ciblés;

Attendu qu'une somme de 25 M\$ a initialement été réservée pour assurer le financement du programme pour la période 2018-2022, pour ensuite être bonifiée à 26,2 M\$ pour couvrir une période allant jusqu'en 2026;

Attendu que ces sommes ont été diminuées à 21,7 M\$ et que les sommes résiduelles ont été injectées pour lancer le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs;

Attendu qu'en date du 25 juillet 2024, seuls 8,8 M\$ ont été décaissés sur la totalité de l'enveloppe du programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs;

Attendu que la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a recommandé en 2020 d'« Évaluer et ajuster au besoin le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs, afin que davantage de commerçant.es et entrepreneur.es puissent en bénéficier. »;

Attendu que de nombreux commerçants et entreprises ont subi les impacts de travaux majeurs pendant trois, quatre et cinq mois, sans pouvoir profiter du programme étant donné que la durée minimale pour qu'un secteur soit admissible est de six mois;

Attendu que la Commission a aussi souligné que peu de commerçants appliquaient au programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs, principalement « en raison de critères d'admission jugés trop restrictifs, au fait que le programme n'offre pas de soutien aux entreprises installées dans un secteur après le début des travaux, et que seul.es les commerçant.es ayant connu une perte majeure de leur bénéfice brut sont éligibles »;

Attendu que depuis sa création en 2018, le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs n'a connu qu'une seule augmentation de 10 000 \$ et que la subvention, qui s'élève aujourd'hui à 40 000 \$, n'a pas été indexée ou haussée depuis 2021;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1- que le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs et le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs soient révisés pour permettre à un plus grand nombre de commerces et d'entreprises d'y avoir droit;
- 2- que les ajustements suivants soient apportés au programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs :
 - Abaisser la durée minimale des travaux de six à trois mois pour qu'un secteur soit désigné;
 - Hausser le maximum de la subvention afin de la faire passer de 40 000 \$ à 45 000 \$ et, pour les années subséquentes, indexer annuellement à l'indice des prix à la consommation le maximum de la subvention;

- 3- que les ajustements suivants soient apportés au programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs :
 - Indexer annuellement à l'indice des prix à la consommation le maximum de la subvention;
 - Retirer l'inadmissibilité d'un établissement acquis ou implanté après le début de la période des travaux;
- 4- que le Service du développement économique partage au conseil municipal une évaluation complète, des pistes d'amélioration et des projections des besoins futurs des programmes mentionnés ci-haut;
- 5- que la Ville de Montréal, en étroite collaboration avec les arrondissements, accentue les efforts de communication, de démarchage et d'allègement administratif pour encourager les entreprises à appliquer aux programmes mentionnés ci-haut.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Julien Hénault-Ratelle.

M. Hénault-Ratelle débute sa présentation en traçant l'historique des différentes mesures d'aide que la Ville de Montréal a mis en place depuis 2008 pour venir en aide aux commerçants affectés par des travaux majeurs. Il souligne que plusieurs sommes d'argent sont encore disponibles dans ces deux programmes d'aide, et qu'il faut en faciliter l'accès pour ces commerçants. M. Hénault-Ratelle explique ensuite les propositions d'ajustement pour améliorer les programmes d'aide, notamment par des allègements administratifs et par une meilleure communication des programmes d'aide disponibles.

La présidente le remercie et invite le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, à prendre la parole.

M. Salem fait un constat de la situation des petits commerçants montréalais et les difficultés rencontrés par ceux-ci, dont certains peinent à boucler leur budget en raison de la baisse d'achalandage causé par des travaux les affectant. M. Salem mentionne qu'une meilleure planification des travaux est nécessaire, et insiste sur l'importance d'améliorer les programmes d'aide aux commerçants.

Mme Musau Muele le remercie, et invite le porte-parole de l'Administration pour ce dossier, la conseillère Alia Hassan-Cournol, à présenter son point de vue sur la motion à l'étude.

D'entrée de jeu, Mme Hassan-Cournol mentionne que le programme d'aide a été simplifié il y a moins d'un an pour en faciliter l'accès, et que les sommes disponibles ont été bonifiées. Elle rappelle que le commerce local fait partie de la vitalité de la Ville de Montréal, et que plusieurs autres programmes d'aide existent à la Ville pour supporter les commerçants. Mme Hassan-Cournol conclut en indiquant que l'Administration est en désaccord avec cette motion.

La présidente du conseil la remercie et donne la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle, pour le droit de réplique.

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur la motion à l'étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames, messieurs,

Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Deschamps,

Miranda, Hénault et Sasseville (26)

Votent contre: Mesdames, messieurs,

Valérie Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Ollivier, Lessard-Blais, Plourde, Tremblay, Downey,

Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen et Roy (32)

Résultat : En faveur : 26

Contre: 32

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU	
en conséquence.	
65.01	
À 12 h 34,	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	Mme Virginie Journeau
de poursuivre les t	ravaux pour une période de 15 minutes.
La proposition est	agréée.

CM24 0931

Motion de l'opposition officielle pour tenir une séance plénière sur les pratiques du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal

Attendu que la saison estivale 2024 à Montréal a été marquée par plusieurs complications et questionnements entourant les interventions du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM);

Attendu que les agents du SIM mènent depuis 2022 l'opération Sentinelle lors du Grand Prix du Canada, qui vise à inspecter les espaces de rassemblement tels que les bars, les restaurants et les autres établissements détenant un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ);

Attendu que le 7 juin 2024, en pleines festivités reliées au Grand Prix du Canada, des agents du SIM ont forcé la fermeture des terrasses de plusieurs restaurants de la rue Peel pour des raisons de sécurité;

Attendu que cette intervention a suscité de vives critiques de la part des restaurateurs, de la Société de développement commercial (SDC) du Montréal centre-ville, de Tourisme Montréal, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), de l'Association des sociétés de développement commercial (ASDCM) et de la ministre du Tourisme du Québec;

Attendu que la Direction générale adjointe - sécurité urbaine et conformité de la Ville de Montréal a mené une enquête sur l'évènement;

Attendu que deux inspecteurs du SIM ont été suspendus avec solde, puis réintégrés après des sanctions administratives et un accompagnement de la part de leur employeur;

Attendu que des questions subsistent sur les circonstances et le déroulement de l'opération Sentinelle le soir du 7 juin et sur les processus de prévention précédant les festivités;

Attendu que d'autres événements comme La Grande Fabrique et le festival Mural ont aussi dû s'ajuster en pleine saison estivale à un renforcement des règles de sécurité du SIM sur la taille des chapiteaux, ce qui a entraîné des désagréments pour les exposants et des pertes financières pour les organismes, d'après le Journal de Montréal du 17 juin 2024;

Attendu que le SIM a déclaré, dans un article paru le 11 juillet sur le site de CTV News, qu'il souhaitait analyser, réviser et optimiser ses pratiques en impliquant les partenaires concernés à ces discussions d'ici la fin de l'été;

Attendu que depuis avril 2024, des manifestants ont dressé des campements sur les campus de l'Université McGill et de l'Université du Québec à Montréal, puis au Square Victoria, tolérés par la Ville de Montréal malgré des enjeux croissants de sécurité, de salubrité et de santé publique, autant pour les passants que pour les occupants des camps;

Attendu que malgré des enjeux de sécurité, de salubrité et de santé publique, la Ville de Montréal a toléré à partir d'avril 2024 des campements de manifestants sur les campus de l'Université McGill, de l'Université du Québec à Montréal, puis au Square Victoria;

Attendu que le 5 juillet, le campement situé au Square Victoria a été démantelé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et que le 10 juillet, celui sur le campus de l'université McGill a été démantelé par une firme de sécurité privée, sous la surveillance du SPVM et de la Sûreté du Québec (SQ);

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

que le conseil municipal de la Ville de Montréal :

convoque en septembre une séance plénière avec le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour faire la lumière sur les circonstances entourant la fermeture des terrasses de restaurants sur la rue Peel durant le Grand Prix du Canada, et pour présenter les conclusions de l'investigation interne;

que lors de cette séance :

- 1- le SIM explique pourquoi ses inspecteurs n'ont pas utilisé leurs pouvoirs conférés par le *Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal* (RCG 12-003), notamment les articles 4 à 11, pour inspecter les campements de manifestants, à la lumière de sa nouvelle vision en matière de prévention incendie mise en œuvre depuis janvier 2023;
- 2- le SIM présente un bilan global des mesures actuelles et futures en vue d'améliorer ses pratiques de prévention.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari pour la présentation de la motion.

Le conseiller Sari revient sur certains événements des derniers mois impliquant le Service de sécurité incendie de Montréal, notamment ceux du 7 juin dernier dans le cadre du Grand prix de Formule 1, ou la gestion des campements de manifestants ou de personnes en situation d'itinérance. Il demande pourquoi la Ville n'applique pas une politique uniforme de contrôle et de sanction dans ses interventions, et conclut en réitérant l'importance de tenir une séance plénière sur les pratiques du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal.

La présidente du conseil le remercie et invite le responsable de l'Administration en matière de sécurité publique, le conseiller Alain Vaillancourt, à prendre la parole.

M. Vaillancourt rappelle que la sécurité des citoyens et des touristes est une priorité pour l'Administration, et souligne le travail du Service de sécurité incendie en cette matière. Il revient également sur les événements du 7 juin dernier, mentionnant qu'une enquête interne a été déclenchée pour faire la lumière sur ces événements. M. Vaillancourt conclut en confirmant que les résultats de l'enquête interne seront présentés à la Commission de la sécurité publique, et que pour cette raison, l'Administration est contre cette motion.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari afin qu'il exerce son droit de réplique.

À 12 h 50,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Virginie Journeau

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

Le conseiller Abdelhaq Sari poursuit son droit de réplique.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari appuyé par M. Aref Salem de procéder à un vote enregistré sur la motion à l'étude. Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit : **VOTE** Votent en faveur : Mesdames, messieurs, Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet et Deschamps (23) Votent contre: Mesdames, messieurs, Valérie Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Ollivier, Lessard-Blais, Plourde, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Roy, Miranda, Hénault et Sasseville (34)Résultat : En faveur: 23 Contre: 34 La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est **RÉSOLU** en conséquence. 65.02 À 12 h 56, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous à la prochaine assemblée régulière du conseil municipal au mois de septembre 2024. Martine Musau Muele **Emmanuel Tani-Moore** PRÉSIDENTE DU CONSEIL GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante MAIRESSE